

vie quotidienne préparation au départ
services consulaires activité professionnelle

Enquête sur l'expatriation des Français

difficultés rencontrées lien avec la France
scolarisation

2013

Direction des Français à l'étranger et de l'administration consulaire (DFAE)
Ministère des Affaires étrangères



INTRODUCTION



Au 30 avril 2013, plus de 1 610 000 de nos ressortissants étaient inscrits au Registre mondial des Français établis hors de France, auxquels il faut ajouter les quelque 500 000 Français « non inscrits », signalés par les postes consulaires. Contribuant pour beaucoup au rayonnement et à la prospérité de notre pays à l'étranger, cette communauté connaît une croissance manifeste, puisqu'elle comptait près d'un million de personnes inscrites à la fin 2001 ; elle reste cependant en partie méconnue. Pour sa quatrième édition, l'enquête de la Maison des Français de l'Étranger (MFE) a permis de recueillir le témoignage de près de 9 000 Français expatriés¹.

Le Registre procure à l'administration un certain nombre de données fondamentales relatives à l'état-civil des personnes inscrites (âge, sexe, lieu de résidence, double-nationalité etc.), qui demeurent cependant fragmentaires, s'agissant du profil social des expatriés, et notamment leur rattachement à une catégorie socioprofessionnelle. D'autre part, l'exploration du Registre laisse en suspens les interrogations sur la dimension proprement humaine de l'expatriation : quelles sont les motivations des Français choisissant de s'établir à l'étranger ? A quelles difficultés peuvent-ils être confrontés ? Quels regards portent-ils aujourd'hui sur la France ? Entre autres conclusions, l'enquête de la MFE indique que l'expatriation répond à des aspirations multiples, parfois complexes, qui ne sauraient être réduites à un simple calcul d'opportunité économique.

L'étude des résultats constitue l'occasion de procéder à une ambitieuse entreprise d'évaluation par les usagers de la qualité des services consulaires. La densité exceptionnelle du réseau consulaire français (au total plus de 230 postes consulaires, et plus de 500 agences consulaires – le réseau des consuls honoraires) ne constitue pas en soi une garantie de satisfaction pour nos ressortissants à l'étranger. La Direction des Français à l'étranger et de l'administration consulaire (DFAE) veille ainsi au respect d'un service de qualité à l'utilisateur en termes d'accueil du public, de clarté de l'information fournie ou encore de respect des délais de traitement des dossiers annoncés : autant d'aspects de fonctionnement des services consulaires sur lesquels le panel des personnes consultées a été invité à porter une appréciation. L'évaluation a également porté sur la visibilité d'un certain nombre de sites Internet (France Diplomatie, MonConsulat.fr, sites des consulats etc.), qui contribuent à l'information des usagers du service public consulaire que met en œuvre le réseau des ambassades et consulats français à l'étranger.

Au final, les informations fournies par l'enquête de la MFE se révèlent particulièrement précieuses. Elles permettent de mieux cerner les besoins et les attentes des Français expatriés et d'identifier d'éventuelles vulnérabilités des dispositifs d'accueil et de traitement des demandes de nos consulats.

Le questionnaire de la MFE a été mis en ligne sur un site internet dédié, de la mi-septembre à la fin décembre 2012. Le panel des répondants à l'enquête se compose de 8 937 Français expatriés ; pour mémoire, près de 3 400 personnes avaient participé à la précédente édition de l'enquête en

¹ Le terme étant entendu dans son acception la plus neutre : une personne de nationalité française vivant à l'étranger.

2010. La MFE a assuré la publicité du questionnaire, relayée localement par les consulats et en liaison avec les associations de Français de l'étranger. La cellule statistiques de la DFAE a piloté la mise en place de l'enquête, puis réalisé le présent compte rendu.

Si l'enquête de la MFE confirme les tendances observées les années précédentes, rappelons sur le plan méthodologique que l'échantillon des personnes sondées ne constitue pas une représentation statistique exacte de la population française expatriée. De fait, le format de saisie de l'étude, fondée sur le volontariat et accessible uniquement en ligne, conduit à surreprésenter la catégorie des jeunes actifs expatriés, familiarisés avec le fonctionnement de l'Internet. Avec 54 % d'hommes et une majorité de personnes se situant dans la tranche d'âge 25-40 ans, le panel englobe une population plus jeune et masculine que celle inscrite au Registre ou vivant en métropole. Les double-nationaux ne représentent que 16,4 % du panel consulté contre 42 % des inscrits au Registre. Concernant la répartition géographique des expatriés, on observe également des variations entre les Français inscrits au Registre et ceux ayant participé à l'enquête. Ces derniers sont particulièrement nombreux en Afrique francophone (18 % du panel, contre 7,3 % sur le Registre), en Asie-Océanie (12 % de l'échantillon) mais restent sous-représentés au Proche et Moyen Orient (3 % des sondés contre 8,5 % sur le Registre) et surtout en Europe occidentale (31 %, contre plus de 49 % sur le Registre).

Parmi les éléments de contexte à prendre en compte, rappelons que **la population française établie à l'étranger a évolué selon un taux de croissance annuel moyen stabilisé entre 3 % et 4 % ces dix dernières années**. Pour les consulats, cela a représenté un volume total de nouveaux inscrits oscillant de manière générale entre 100 000 et 115 000 Français chaque année. Dans la majorité de ces cas, il s'agit d'une première expérience d'expatriation, impliquant pour les Postes un effort d'accompagnement supplémentaire. Indiquons également que la nature des fonctions exercées par les consulats s'est considérablement élargie et diversifiée au cours des dernières années. Outre les services de « mairie » et de préfecture traditionnellement fournis par les postes consulaires (délivrance de CNIS, de passeports, d'actes d'état-civil etc.), ces derniers assurent également un rôle en termes d'attributions de bourses scolaires, pour soutenir l'accès à la scolarité des élèves français inscrits dans les lycées homologués par l'AEFE (près de 120 000 jeunes Français, sur le total des quelque 317 000 élèves scolarisés en 2013 dans le réseau AEFE), l'application des nouvelles procédures de recueil des empreintes à l'occasion du passage à la biométrie ; ils procèdent à des auditions systématiques en vue de la délivrance des certificats de capacité à mariage, tout en organisant, pour l'année 2012, une double échéance électorale : l'élection du Président de la République, mais également, pour la première fois, celle de onze députés élus par les Français de l'étranger venue compléter la représentation parlementaire de nos ressortissants établis hors de France.

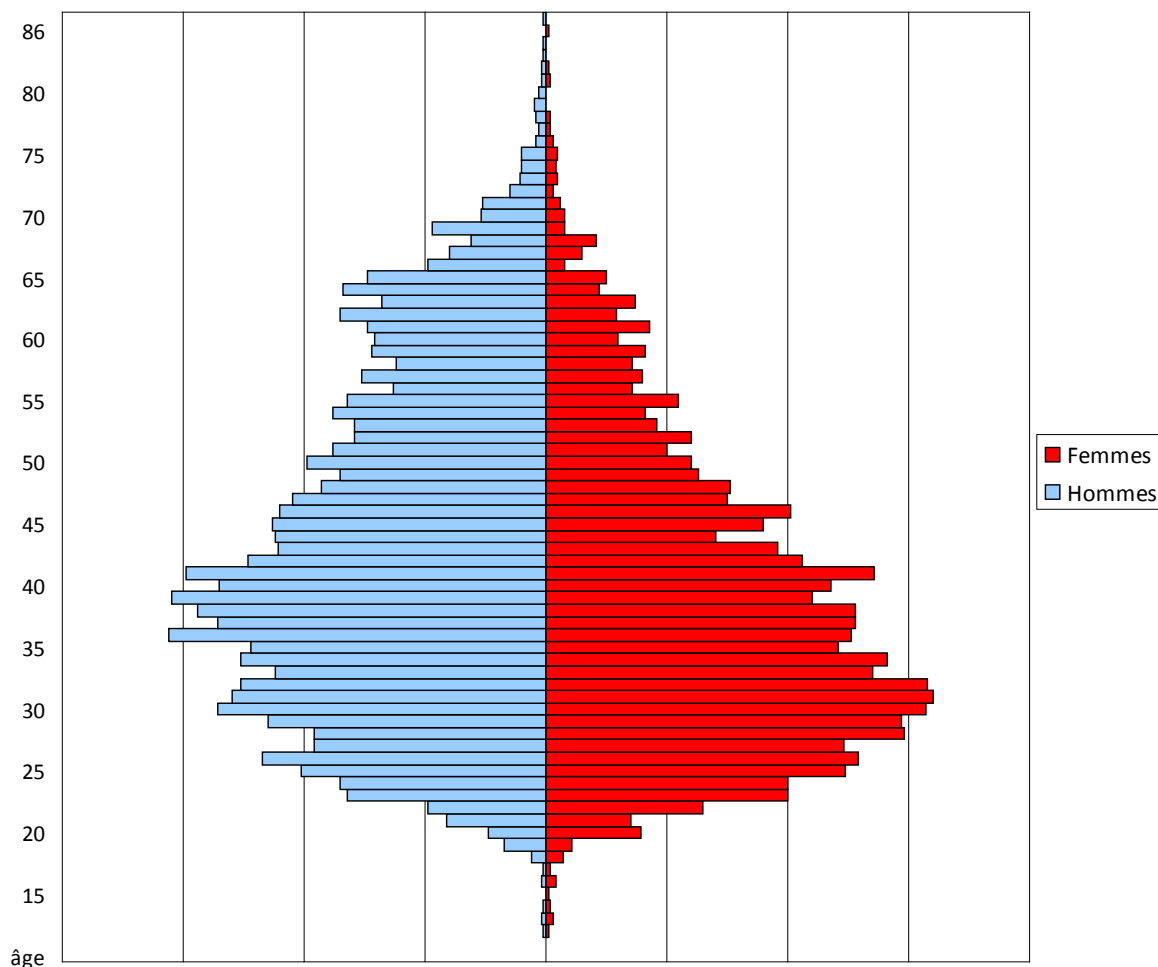
Dans l'ensemble, il ressort de l'enquête de la MFE que les Français établis à l'étranger forment une communauté active, bénéficiant d'un bon niveau d'études. 79 % des expatriés interrogés possèdent un emploi et près de 57 % d'entre eux déclarent gagner plus de 30 000 € nets par an. Pour une très grande majorité des sondés, l'expatriation répond à une démarche volontaire dont le bilan est jugé largement positif. Seul un cinquième de l'échantillon affirme ne pas ou mal maîtriser la langue du pays de résidence, tandis que les difficultés majeures d'intégration à la vie sociale ou professionnelle semblent résiduelles, bien que les variations régionales restent ici importantes.

INTRODUCTION	3
1^{ère} PARTIE : PROFIL DEMOGRAPHIQUE ET SOCIO-ECONOMIQUE DE LA POPULATION FRANCAISE EXPATRIÉE	6
Sexe, nationalité et pays de naissance.....	6
Niveau d'études	8
Situation professionnelle	10
<i>Près de 8 expatriés sur 10 travaillent</i>	10
<i>... et gagnent pour plus de la moitié (57 %) plus de 30 000 € nets par an</i>	11
<i>Secteur d'activité/ catégorie socioprofessionnelle</i>	13
<i>Les conjoints des expatriés sont souvent actifs</i>	15
Vie associative	15
Situation familiale	16
<i>Plus de la moitié des expatriés interrogés (59 %) a au moins un enfant</i>	16
2^{ème} PARTIE : LES MOTIVATIONS DE L'EXPATRIATION	18
Type de séjour.....	18
<i>Une expatriation professionnelle dans plus d'un cas sur deux</i>	18
<i>Le type de séjour varie selon le sexe, l'âge, ou la situation matrimoniale</i>	19
<i>Une motivation professionnelle pour les expatriés qui n'exclut pas le désir d'enrichissement culturel</i>	22
3^{ème} PARTIE : OÙ PARTIR ET POUR COMBIEN DE TEMPS ?	24
Destination.....	24
<i>La région Afrique francophone arrive en deuxième position chez les expatriés, juste après l'Europe occidentale mais devant l'Asie-Océanie</i>	24
<i>Plus de la moitié des expatriés avait déjà résidé à l'étranger auparavant</i>	26
Lien avec la France et la communauté française ; la question du retour en France	27
Maîtrise de la langue de travail locale	31
Difficultés rencontrées par les expatriés	32
Comparatif France / pays de résidence	34
4^{ème} PARTIE : QUELLE RELATION AVEC L'ADMINISTRATION FRANÇAISE CONSULAIRE ?	37
Le rôle des services consulaires	37
<i>Une large majorité d'expatriés s'est déjà adressée à l'administration consulaire...</i>	37
<i>...et plus de huit expatriés sur dix sont inscrits au Registre mondial des Français établis hors de France...</i>	37
<i>Les services consulaires les plus sollicités</i>	39
Evaluation de la qualité des services consulaires	40
<i>Des usagers en majorité satisfaits de la qualité des services assurés par l'administration consulaire</i>	40
Visibilité et évaluation de l'information consulaire diffusée	41

1^{ère} PARTIE : PROFIL DEMOGRAPHIQUE ET SOCIO-ECONOMIQUE DE LA POPULATION FRANCAISE EXPATRIÉE

Sexe, nationalité et pays de naissance

Quel est votre sexe et votre âge ?



Bien que minoritaires dans la population des inscrits au Registre des Français établis hors de France, les expatriés de sexe masculin représentent ici près de 54 % des personnes interrogées (*contre 49,4 % au Registre*). On observe que cette prédominance s'accroît avec l'âge : les femmes constituent ainsi 54 % des moins de 25 ans et 52 % des 26-40 ans, tandis que les hommes représentent près de 58 % des 41-60 ans.

Avec plus de 80 % de personnes âgées de 26 à 60 ans, l'enquête met par ailleurs très clairement en valeur une **population active et insérée socialement**. L'échantillon des personnes consultées se distingue ainsi de la population totale des Français expatriés inscrite au Registre. Ainsi, faut-il mettre en regard des 7,6 % âgés de moins de 25 ans au sein de cet échantillon les 35 % qui composent la population des Français inscrits au Registre. Les 26-40 ans sont représentés à hauteur de

43,7 % de l'échantillon (24,4 % au Registre), tandis que les 41-60 ans le sont à 37,2 % (25,8 %). Enfin, 11,5 % des personnes interrogées ont plus de 60 ans (14,1 %).

De fait on pourra observer à ce stade que le mode de passation du questionnaire d'enquête (un site internet) valorise lui-même une population maîtrisant à minima l'internet (outil dont l'utilisation décroît souvent avec l'âge), tandis que la communication autour de l'enquête (réseaux sociaux sur internet, affichage dans les locaux ou sur les sites internet des consulats) a permis de viser des personnes en contact elles-mêmes avec les services consulaires (ce qui peut exclure les plus jeunes notamment, de même que les personnes plus âgées, ou encore les binationaux beaucoup plus implantés localement). De ces premiers éléments, il apparaît donc que l'enquête met en lumière une population plus jeune et/ou active, comme en témoigne d'ailleurs l'âge moyen des répondants (42 ans) ; c'est bien cette population active, dynamique et mobile qui est de fait mise au centre de notre étude : une population qui anime la communauté des Français expatriés, et qui détermine notamment la question de la prolongation de l'expatriation ou du retour en France.

Près de 16,4 % des personnes interrogées déclarent posséder une autre nationalité, soit une proportion comparable à celle de l'enquête précédente en 2010. Si plus de 42 % des inscrits au Registre déclarent une autre nationalité (la démarche n'est pas obligatoire) l'enquête met ainsi en valeur une population ayant conservé plus d'attaches avec la société française, et moins enracinée localement. Chaque Etat déterminant souverainement ses propres règles juridiques en matière de nationalité, on constate que la proportion de binationaux ne dépend pas du nombre de Français établis dans un pays (les Franco-Suisses représentent 5 % du contingent des binationaux interrogés, alors la Suisse est le pays où réside la plus importante communauté d'expatriés : près de 160 000 inscrits à la fin 2012). Parmi les double-nationaux s'étant exprimés, on recense 11 % de Franco-Algériens, 10 % de Franco-américains et la même proportion de Franco-Canadiens.

Possédez-vous une seconde nationalité et si oui, laquelle ?	Total
Algérienne	11 %
Américaine	10 %
Canadienne	10 %
Tunisienne	6 %
Sénégalaise	5 %
Suisse	5 %
Ivoirienne	5 %
Italienne	3 %
Belge	3 %
Marocaine	3 %
Libanaise	2 %
Autres pays	38 %
Total	100 %

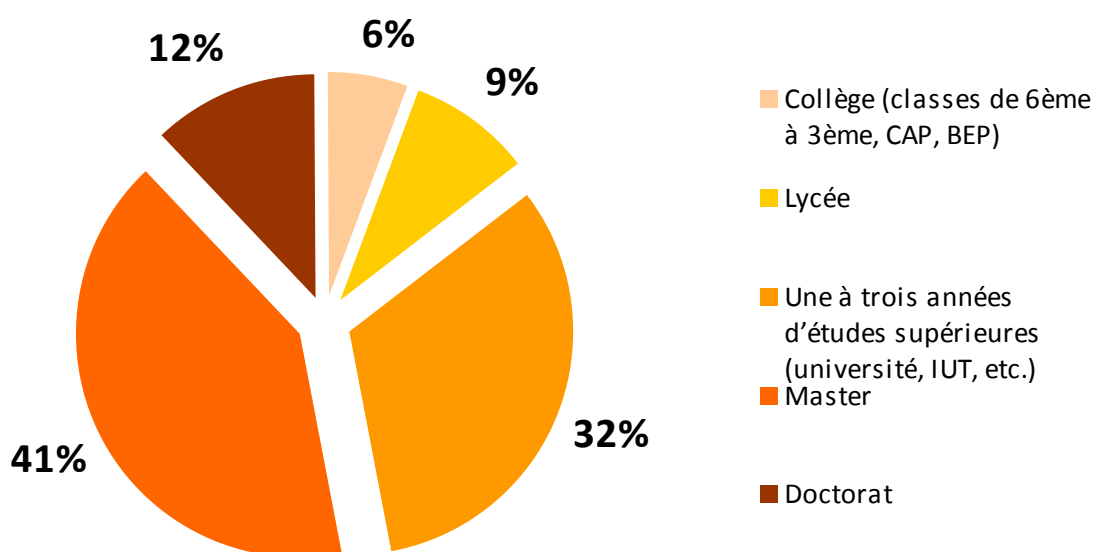
Quel est votre pays de naissance ? (personnes nées à l'étranger)	Total
Algérie	14,2 %
Sénégal	7,6 %
Maroc	7,1 %
Tunisie	6,5 %
Allemagne	4,5 %
Côte d'Ivoire	4,5 %
Belgique	4,1 %
Madagascar	3,0 %
Etats-Unis	2,9 %
Suisse	2,3 %
autres pays	43,2 %
Total	100 %

Un peu plus d'une personne consultée sur dix (11,4 %) n'est pas née en France. Parmi les pays de naissance les plus cités, l'Algérie (14 %), le Sénégal (7 %) et le Maroc (7 %) arrivent en tête. Les inscriptions au Registre laissent cependant entrevoir une réalité statistique tout autre : en effet près d'un Français inscrit sur deux à la fin décembre 2012 est né à l'étranger. De cette différence, on peut conclure qu'au sein de l'échantillon consulté, on constate une forte sous-représentation des Français binationaux ayant plus de racines à l'étranger qu'en France métropolitaine (cas des conjoints naturalisés, des deuxième/troisième générations nées à l'étranger, etc.).

Niveau d'études

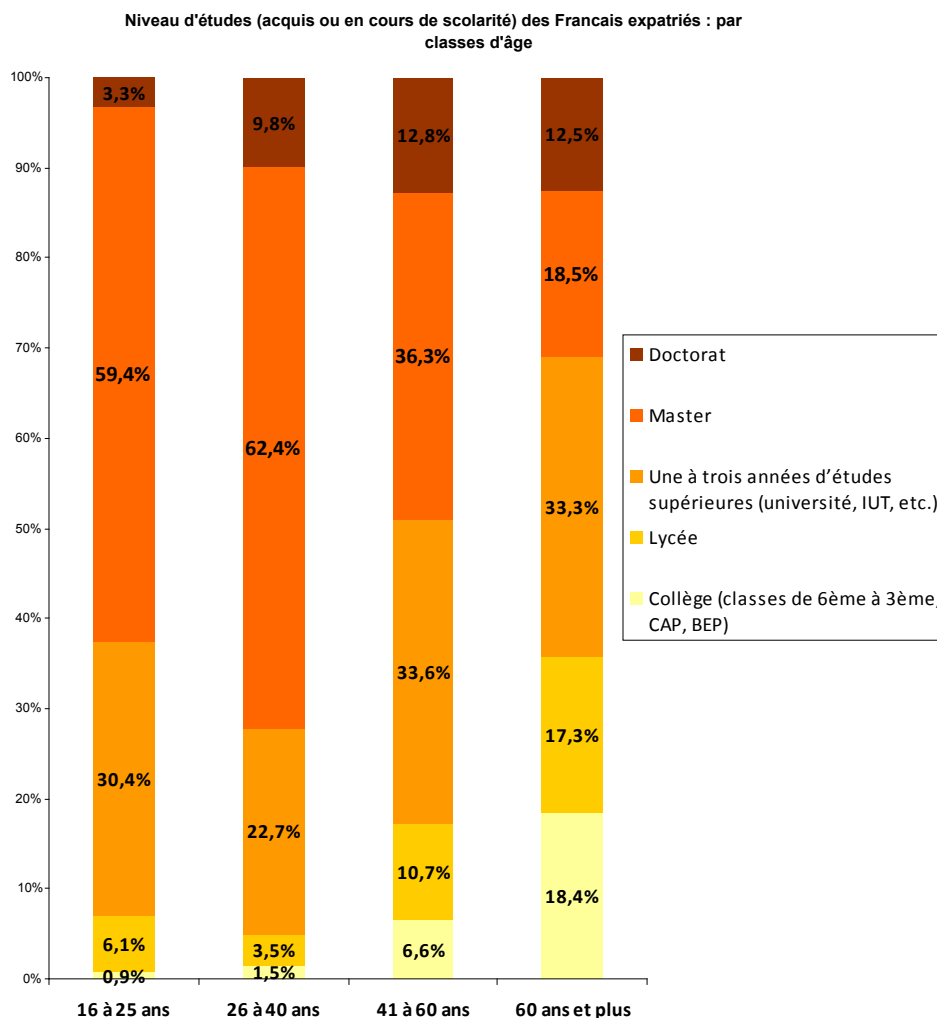
De l'analyse des réponses au questionnaire de la MFE, et en cohérence par ailleurs avec les résultats des enquêtes précédentes, il apparaît très nettement que le niveau élevé de diplômes est une caractéristique marquante des Français expatriés. Toutes classes d'âges confondues, il ressort que plus de la moitié des personnes interrogées se prévalent d'un niveau équivalent au master ou au doctorat (niveau français ou équivalent étranger, acquis ou en cours d'études), et que près d'un tiers se situent à un niveau bac/bac+3. A titre de comparaison, en France métropolitaine, on estime à près de 53 % la proportion des Français à un niveau CEP, BEP, CAP, brevet ou sans diplôme ; à l'opposé, 12,5 % de la population dispose d'un niveau de diplôme supérieur à Bac+2.²

Quel est votre niveau d'études ? (acquis ou en cours)

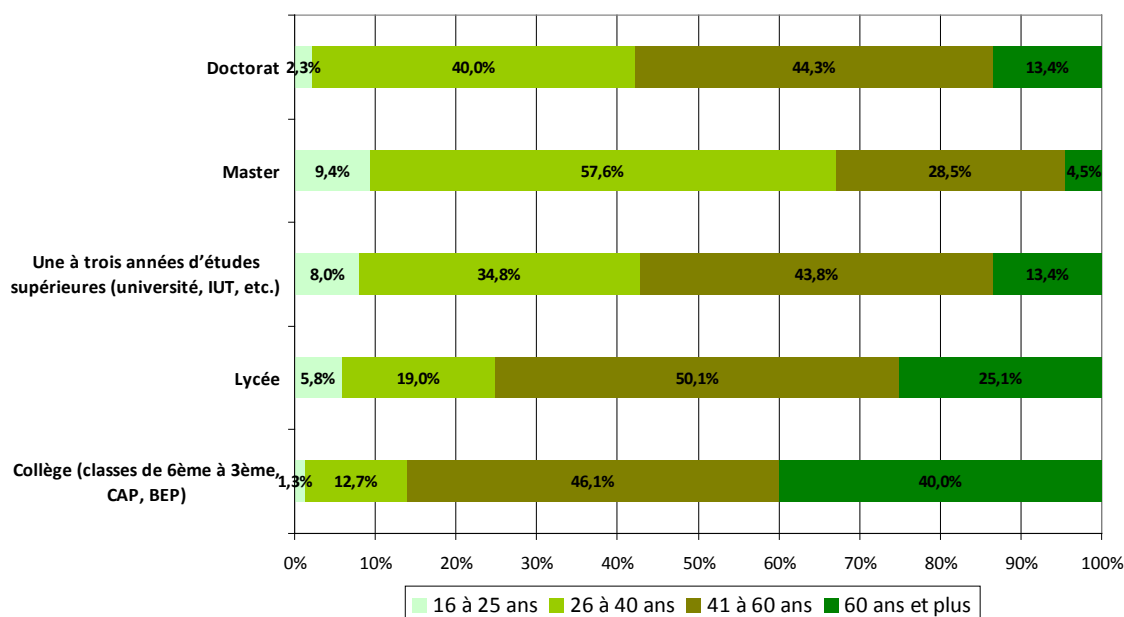


Prises plus isolément, les réponses du panel consulté laissent apparaître des différences selon les tranches d'âge. Les expatriés les plus âgés sont moins nombreux à avoir fait des études supérieures post Bac (63 %) que les classes d'âge plus jeunes, ayant étudié à un moment où le système éducatif était moins développé. Cette proportion reste toutefois très élevée, en comparaison avec les près de 60 % de personnes de plus de 65 ans qui, en France métropolitaine, n'ont aucun titre scolaire.

² Source : Insee, enquêtes emploi ; 2011.



Du point de vue du niveau d'études enfin, cette différence générationnelle est plus nette encore, les 60 ans et plus représentant 40 % des personnes consultées qui déclarent au plus un niveau collège. Observons cependant la proportion non négligeable (13 %) que représente cette population plus âgée dans le groupe des personnes déclarant un niveau doctoral.

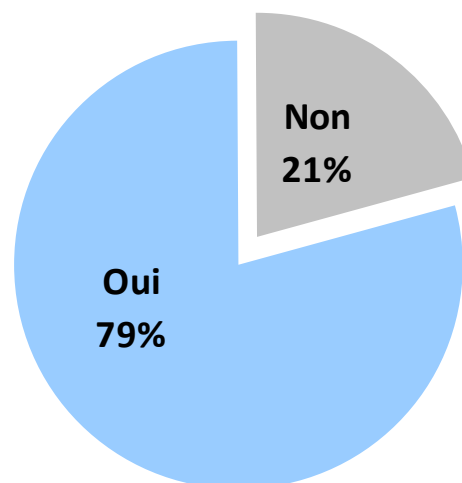


Situation professionnelle

Près de 8 expatriés sur 10 travaillent ...

Exercez-vous une activité professionnelle ?

Sans surprise, les résultats de l'enquête dessinent une population très insérée professionnellement, avec un taux d'emploi de 79 % (personnes âgées de 15 à 64 ans), et un taux d'activité de 86 %, en excluant les personnes ne travaillant pas et n'étant pas à la recherche d'un emploi. Ces taux sont très supérieurs aux moyennes nationales, respectivement de 64 % et 70 % en 2011, et peuvent être en partie surestimés en raison de la sous-représentation des jeunes expatriés (potentiellement moins insérés professionnellement) au sein de notre échantillon. Les hommes représentent cependant la majorité de cette population exerçant une activité professionnelle (57 %), tandis qu'au contraire les femmes composent plus largement (65 %) la population des personnes ne travaillant pas, au sein de l'échantillon étudié.



Parmi les Français expatriés n'exerçant pas d'activité professionnelle, près de deux sur trois (65 %) déclarent ne pas chercher un emploi. Bien qu'elles soient en proportion plus nombreuses à ne pas travailler, les femmes expatriées en recherche d'activité ne sont pas beaucoup plus nombreuses (35,3 %) que les hommes en pareille situation (33,6 %). Près de 23 % des personnes consultées poursuivent leurs démarches depuis moins d'un an au moment de l'enquête, tandis que 12,1 % sont en recherche d'emploi depuis plus d'un an.

Cherchez-vous un emploi ?	Femmes	Hommes	TOTAL (expatriés sans activité professionnelle)
Non	64,6 %	66,4 %	65,3 %
Oui, depuis moins d'un an	23,8 %	20,5 %	22,7 %
Oui, depuis un an et plus	11,5 %	13,1 %	12,1 %

Comparativement, les jeunes expatriés de 15 à 24 ans connaissent un taux d'emploi plus élevé que celui des jeunes en France métropolitaine (58,6 % contre 38,3 %), bien qu'il faille rappeler que cette population puisse être ici sous-représentée ; les femmes de 25 à 49 ans sont quant à elles moins actives (75 %, contre 84 % en France). De manière générale, enfin, le taux d'emploi des seniors est sensiblement plus élevé chez les expatriés : en particulier, les personnes âgées de 65 ans et plus restent actives puisqu'elles exercent à près de 24 % d'entre elles une profession au sein de notre échantillon ; en France, ce taux d'activité était de 1,9 % en 2011.

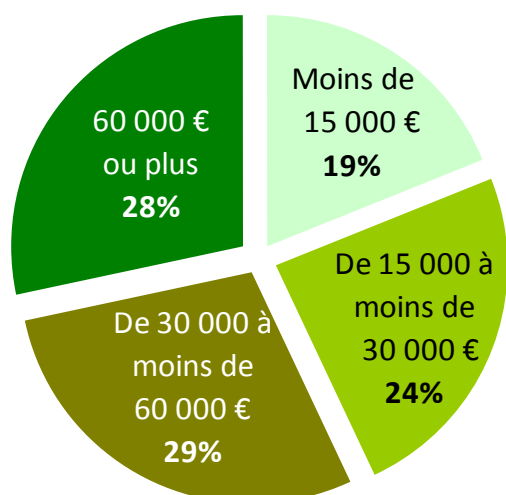
Taux d'emploi	Femmes	Hommes	Ensemble
15-64 ans	71,1 %	86,1 %	79,0 %
15-24 ans	58,4 %	58,7 %	58,6 %
25-49 ans	75,1 %	93,2 %	84,2 %
50-64 ans	58,2 %	73,2 %	67,8 %
55-64 ans	52,3 %	63,8 %	59,9 %
65 ans ou plus	20,6 %	24,9 %	23,9 %

Observons enfin que parmi les Français ayant « subi » leur expatriation pour suivre leur conjoint, les femmes dans leur majorité n'exercent pas d'activité professionnelle (53,8 %), tandis que les hommes en pareille situation (bien moins nombreux) travaillent pour près de 75 % d'entre eux. Parmi ces Français expatriés pour suivi de conjoint et ne travaillant pas, 62 % des femmes déclarent ne pas chercher un emploi, contre 40 % des hommes. Au sein de notre échantillon, les femmes représentent 71 % des Français expatriés ayant dû s'établir à l'étranger involontairement, pour suivre leur conjoint.

Expatriation involontaire (pour suivi de conjoint principalement)	Femmes	Hommes	Ensemble
ne travaille pas	53,8 %	25,6 %	45,6 %
travaille	46,2 %	74,4 %	54,4 %

... et gagnent pour plus de la moitié (57 %) plus de 30 000 € nets par an

Dans quelle tranche de revenus se situe votre revenu net annuel moyen ?

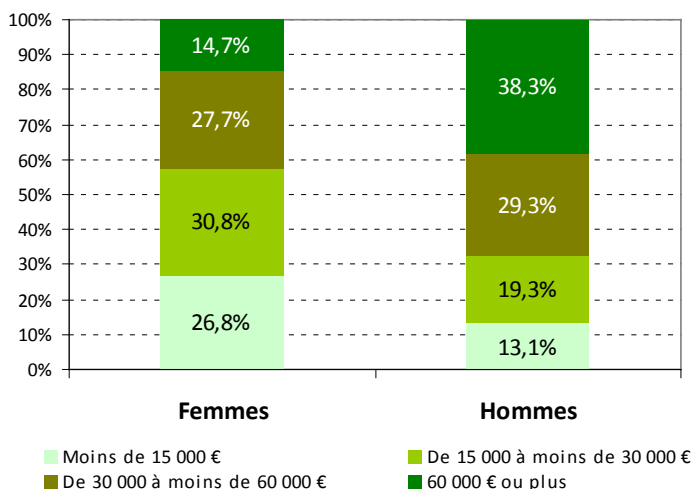


De manière générale, le panel des Français expatriés ayant répondu à l'enquête indique un niveau de revenu salarial relativement élevé. Parmi les expatriés exerçant une activité professionnelle³, plus de la moitié déclarent un niveau de revenu annuel net supérieur à 30 000 €, et 28 % plus de 60 000 €. Si 24 % des actifs se situent dans la tranche de salaire 15 000 à 30 000 €, 19 % de l'échantillon disposent d'un revenu inférieur à 15 000 €. Rappelons à titre de comparaison que selon les données de l'INSEE, le revenu salarial moyen en 2010, sur l'ensemble de la population salariée en France métropolitaine, était de près de 19 500 € nets annuels.

Le haut niveau de revenus perçus par la plupart des ressortissants français à l'étranger, tel qu'il apparait ici, peut s'expliquer à la fois par des raisons propres au format retenu par notre enquête (dont découlent une surreprésentation des salariés de sexe masculin, à haut niveau de qualification, de même qu'une sous-représentation d'une population implantée localement plus durablement, notamment binationale), et par des facteurs liés au capital social des expatriés. Dans leur grande majorité, ces derniers bénéficient comme on l'a vu d'un niveau d'études élevé, leur permettant d'occuper des emplois qualifiés et bien rémunérés. Pour de nombreux sondés, l'expatriation constitue l'occasion de valoriser un parcours professionnel, de rejoindre un secteur d'activité aux rémunérations attractives, ou encore de trouver un emploi dans un pays où la rareté de la main d'œuvre qualifiée permet de négocier des salaires importants.

³ 14 % des personnes interrogées n'ont pas souhaité communiquer un niveau de revenus.

Répartition des Français expatriés par sexe et tranche de revenu salarial (personnes exerçant une activité professionnelle)



Les disparités de revenus entre les hommes et les femmes restent une réalité qui affecte également les Français expatriés (en France métropolitaine, tous temps de travail confondus, les femmes gagnent 27 % de moins que les hommes⁴). La majorité des femmes françaises expatriées et exerçant une activité professionnelle (57,6 %) perçoit un revenu inférieur à 30 000 €, tandis que 67,6 % des hommes perçoivent une rémunération supérieure à 30 000 €. Notons que les proportions évoluent lorsque le départ est considéré comme « volontaire » (c'est-à-dire principalement dû par une décision propre de la personne expatriée), bien que les écarts hommes/femmes restent comparables : 45 % des femmes expatriées disposent alors d'un revenu supérieur à 30 000 €, et 70 % des hommes.

Revenus annuels nets moyens	Femmes	Hommes
60 000 € ou plus	22,0 %	78,0 %
De 30 000 à moins de 60 000 €	41,0 %	59,0 %
De 15 000 à moins de 30 000 €	53,9 %	46,1 %
Moins de 15 000 €	59,9 %	40,1 %

Si les Françaises expatriées exerçant une profession représentent la majorité des actifs disposant de moins de 15 000 € par an, on constate qu'à mesure que l'on monte dans les tranches de salaires, leur proportion diminue au profit des hommes expatriés.

L'enquête de la Maison des Français de l'étranger n'a pas vocation à déterminer si les écarts de salaire entre les expatriés traduisent une inégalité de rémunération à poste égal ou qualification équivalente entre les hommes et les femmes ; l'écart moyen de revenus s'explique pour l'essentiel par le fait que les Françaises établies à l'étranger sont moins souvent salariées que les hommes, et qu'elles restent moins nombreuses à occuper des postes de cadres supérieurs ou de direction.

Pour autant, les Français expatriés ne connaissent pas tous une situation financière aisée, et les situations de précarité et d'indigence affligent également certains de nos ressortissants expatriés, tout en ne transparaissant que difficilement dans les statistiques que nous présentons ici. L'expatriation n'est pas un projet anodin, et peut comporter des aléas douloureux ; ce qui justifie une bonne préparation en amont de son départ. La solidarité nationale continue de s'exercer en faveur des plus démunis à l'étranger, grâce au système d'aide sociale mis en œuvre par le réseau consulaire. La France est en effet le seul pays en Europe à avoir développé en direction de ses communautés expatriées un système d'aide sociale aussi avancé, au-delà des secours d'urgence et des rapatriements – près de 250 personnes rapatriées (rapatriement sanitaire ou pour indigence) en 2011, qu'il s'agisse

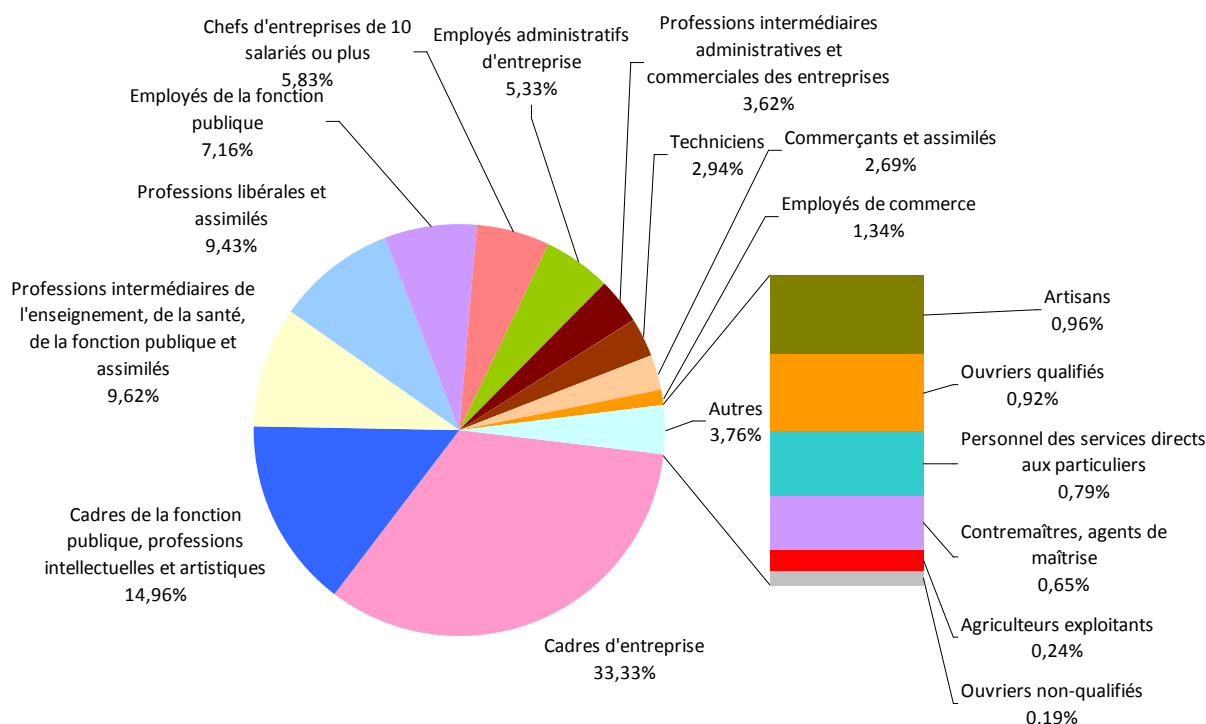
⁴ Source : Insee-Dares, ministère du travail. Année des données : 2009, salariés des entreprises de 10 salariés ou plus du secteur concurrentiel.

d'allocations de solidarité en faveur des personnes âgées, des personnes handicapées, d'aides à l'enfance en détresse, de secours occasionnels, etc.

Secteur d'activité/ catégorie socioprofessionnelle

Bien que fragmentaires, les données relatives aux catégories socioprofessionnelles et aux secteurs d'activité des expatriés consultés se révèlent particulièrement précieuses. En effet, ces informations ne sont pas systématiquement renseignées lors de l'inscription des Français au Registre consulaire et ne font pas l'objet de mises à jour régulières.

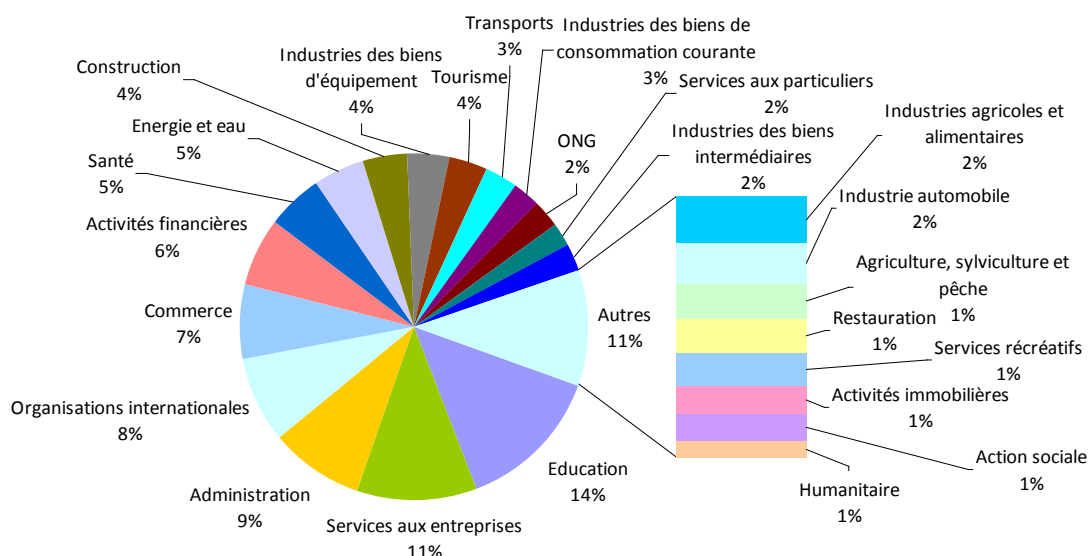
Quelle est votre catégorie socioprofessionnelle ?



Deux catégories se distinguent particulièrement, sur l'ensemble des différents profils socioprofessionnels du panel étudié. Ainsi 33,3 % des personnes interrogées se rattachent aux **cadres d'entreprise**, d'une part, et d'autre part près de 24,6 % d'entre elles ont indiqué appartenir aux **personnels de la fonction publique et assimilés**. Parmi ceux-ci, les **cadres de la fonction publique** sont majoritaires et représentent près de 15 % de l'ensemble de la population des Français expatriés actifs. Les **professions libérales** constituent 9,4 % du total des actifs, devant les **employés de la fonction publique** (7,2 %), les **chefs d'entreprises de 10 salariés ou plus** (5,8 %) et les **employés administratifs d'entreprise** (5,3 %). Certaines catégories, telles que les **ouvriers** (qualifiés, non qualifiés) ou les **agriculteurs** occupent une place résiduelle au sein de l'échantillon des Français expatriés consultés.

Près de 55 % des hommes expatriés sont cadres (dont 41 % en entreprise), tandis que les Françaises ne sont que 39 % à se ranger dans cette catégorie (dont 23 % en entreprise). Parmi les femmes expatriées, environ 40 % indiquent un statut d'employée ou de profession intermédiaire, contre 15 % des hommes. Les professions libérales concernent 10 % des femmes et 9 % des hommes, tandis que seules 2 % des Françaises expatriées sont chefs d'entreprises de 10 salariés ou plus, contre 9 % des hommes. Ces différences de statut permettent d'éclairer la répartition inégale des niveaux de salaire entre les Français et les Françaises expatriés.

Dans quel secteur d'activité travaillez-vous ?



C'est dans le **secteur éducatif** qu'exercent dans leur majorité les Français expatriés ayant répondu à notre enquête. Les **services aux entreprises** (11 % de l'échantillon) arrivent en deuxième place, devant le **domaine administratif**⁵ (9 %). 8 % des sondés travaillent dans le secteur des **organisations internationales**, et 7 % dans celui du **commerce**. Près de 6 % des sondés travaillent dans le **secteur financier**, et 5 % celui de la **santé**. De manière générale, le **secteur industriel** (industries des biens d'équipement, des biens de consommation courante, des biens intermédiaires, de l'automobile ainsi que l'industrie agricole et alimentaire) regroupe près de 13 % des actifs.

secteur d'activité	Femmes	Hommes
Action sociale	71 %	29 %
ONG	66 %	34 %
Education	63 %	37 %
Santé	56 %	44 %
Services récréatifs	55 %	45 %
Administration	51 %	49 %
Services aux particuliers	46 %	54 %
Activités immobilières	46 %	54 %
Humanitaire	45 %	55 %
Tourisme	44 %	56 %
Organisations internationales	44 %	56 %
Industries des biens de consommation courante	42 %	58 %
Commerce	39 %	61 %
Restauration	36 %	64 %
Industries des biens intermédiaires	35 %	65 %
Activités financières	33 %	67 %
Services aux entreprises	33 %	67 %
Industries agricoles et alimentaires	28 %	72 %
Agriculture, sylviculture et pêche	28 %	72 %
Energie et eau	26 %	74 %
Transports	26 %	74 %
Industrie automobile	23 %	77 %
Industries des biens d'équipement	22 %	78 %
Construction	19 %	81 %
Total	42 %	58 %

Une analyse des secteurs d'activité selon le sexe des personnes interrogées permet de constater une féminisation accrue des professions liées à **l'action sociale** (71 % de femmes), au secteur des **ONG** (66 %), à **l'éducation** (63 %) et à la **santé** (56 %). Les hommes sont à l'inverse sur-représentés parmi les actifs du secteur de la **construction** (81 % d'hommes), de **l'industrie** (78 % pour les biens d'équipement, 77 % dans l'automobile, et 65 % dans les biens intermédiaires), ainsi que dans les domaines des transports (74 %), des **services aux entreprises** ou des **activités financières** (67 %). De manière plus générale, les trois premiers secteurs d'activité des femmes composant l'échantillon sont l'éducation (20,4 %), l'administration (10,3 %) et les services aux entreprises (8,8 %). A l'inverse, les hommes français expatriés et actifs s'orientent plus majoritairement vers les services aux entreprises (13 %), le secteur éducatif (8,6 %) et les organisations internationales (7,9 %).

⁵ Les personnels de la fonction publique appartenant à différents secteurs d'activité (santé, éducation...), le secteur « administration » regroupe logiquement un pourcentage d'actifs inférieur à celui des catégories socioprofessionnelles des cadres et employés de la fonction publique cumulées.

Les conjoints des expatriés sont souvent actifs

Si vous êtes marié(e), pacsé(e) ou en concubinage, votre conjoint(e) ou compagnon (compagne) travaille-t-il (elle) ?

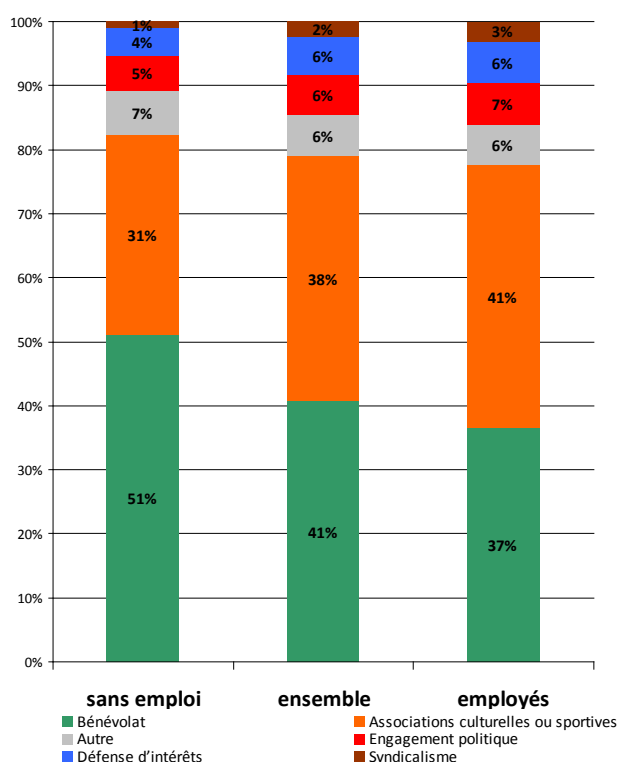
Votre conjoint exerce-t-il (elle) une activité professionnelle ?			Ensemble
	Femmes	Hommes	
Oui	87 %	55 %	69 %
Non	13 %	45 %	31 %

On constate que dans 69 % des cas, le conjoint du Français expatrié exerce lui-même une activité professionnelle, et c'est d'autant plus vrai lorsque l'on parle du conjoint d'une Française expatriée (87 %). Par ailleurs, le fait d'être soi-même actif ou non est sans véritable lien avec la question de l'emploi du conjoint : parmi les personnes ne travaillant pas, le conjoint travaille dans 66 % des cas (85 % si le répondant est une femme et 36 % s'il s'agit d'un homme) ; parmi les personnes qui exercent elles-mêmes une activité professionnelle, le conjoint travaille dans 70 % des cas (88 % si le répondant est une femme, 57 % si c'est un homme).

Vie associative

Près de quatre expatriés sur dix déclarent par ailleurs s'investir dans le milieu associatif de leur pays de résidence (hors communauté française) ; s'agissant des expatriés n'exerçant pas d'activité professionnelle, cette proportion s'élève à plus d'une personne sur deux.

Personnes investies dans le milieu associatif (au moins un type d'activité)			Ensemble
	Femmes	Hommes	
exerçant une activité professionnelle	41 %	38 %	39 %
sans emploi	52 %	53 %	52 %
ensemble	45 %	41 %	43 %

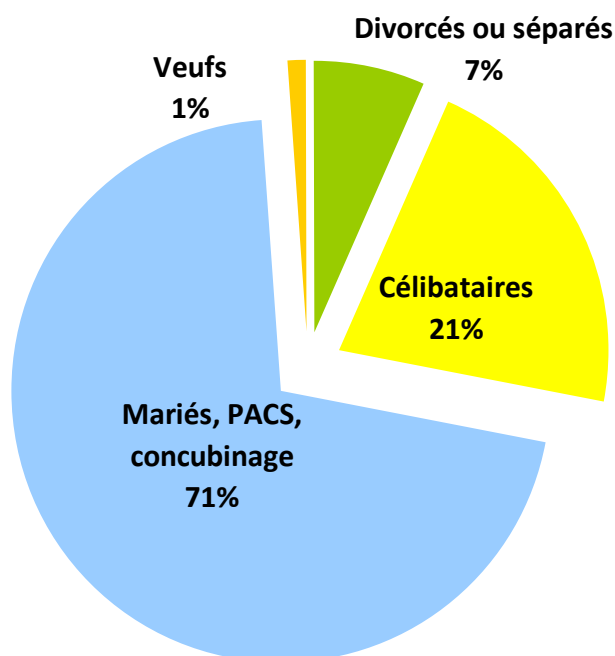


Les personnes désireuses de consacrer leur temps au milieu associatif sont en premier lieu attirées vers le **bénévolat** (41 %), devant les **associations culturelles ou sportives** (38 %). On note cependant une nuance selon la situation professionnelle des expatriés consultés. Parmi les Français expatriés sans emploi et qui sont investis socialement, c'est le bénévolat qui attire le plus grand monde (51 %), tandis qu'à l'inverse les personnes exerçant une activité professionnelle choisissent à 41 % les activités culturelles ou sportives, si elles décident d'avoir une vie associative. L'engagement pour une cause politique ou pour la défense d'intérêts apparaît bien moins fréquent, et c'est encore plus vrai pour l'action syndicale.

Situation familiale

Plus des deux tiers (70,8 %) des expatriés vivent en couple

Quelle est votre situation maritale ?



Comparée à celle de la population française métropolitaine, la situation matrimoniale des expatriés ayant répondu à l'enquête de la MFE se distingue par la persistance de structures familiales mononucléaires. En effet, plus des deux tiers (70,8 %) des expatriés indiquent être mariés ou en couple (95 % d'entre eux sont accompagnés de leur conjoint), tandis que ce modèle connaît une baisse constante en France depuis les années 1960. Les célibataires représentent néanmoins une proportion non négligeable des Français établis à l'étranger, avec 21,4 % du total des expatriés. On compte enfin 6,7 % de personnes divorcées ou séparées et 1,2 % de veufs parmi les personnes consultées.

La proportion de personnes vivant seules dans notre échantillon de Français expatriés est donc de l'ordre de 32,6 % (prenant en compte les « célibataires géographiques⁶ »), alors que l'INSEE estimait à 38,8 % le taux de célibataires en France à la fin 2012.

Plus de la moitié des expatriés interrogés (59 %) a au moins un enfant

Avez-vous des enfants ? Si oui, vos/un des enfant(s) réside(nt)-il(s) avec vous ?

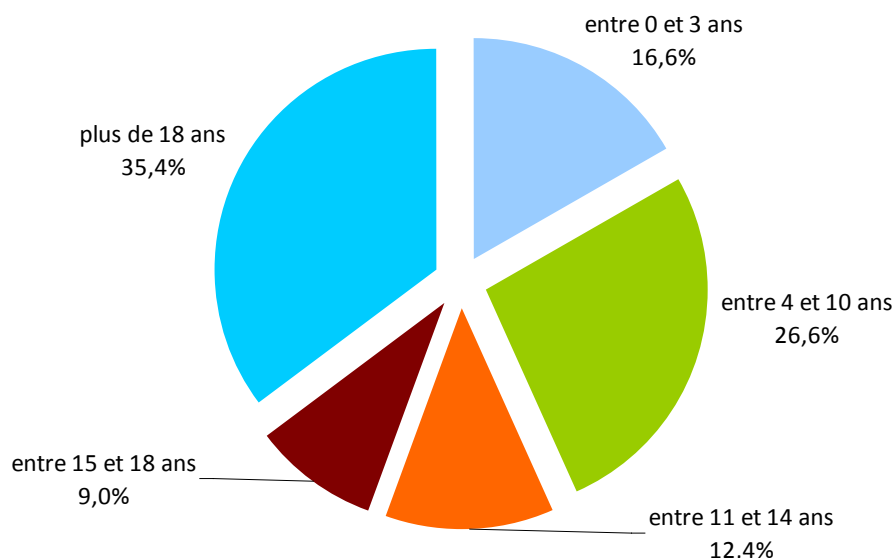
Au sein de l'échantillon consulté, 58,7 % des Français expatriés déclarent avoir un ou plusieurs enfants. Dans 25 % des cas, les expatriés vivent sans leurs enfants ; en revanche 64 % vivent avec leur(s) enfant(s) et 11 % avec au moins un de leurs enfants. Parmi les expatriés vivant sans leurs enfants, l'âge moyen du répondant est de 58 ans, et de près de 43 ans parmi ceux vivant accompagnés d'un ou plusieurs enfants.

29,5 % des expatriés déjà parents indiquent n'avoir qu'un seul enfant à la date de l'enquête. Les expatriés ayant deux enfants constituent le contingent le plus important (42,7 %) de cette catégorie. Les expatriés ayant eu trois enfants ou plus représentent un peu plus d'un quart (27,8 %) de l'échantillon.

Combien d'enfants avez-vous ?	
1 enfant	29,5 %
2 enfants	42,7 %
3 enfants	19,1 %
4 enfants	5,9 %
5 enfants ou plus	2,8 %

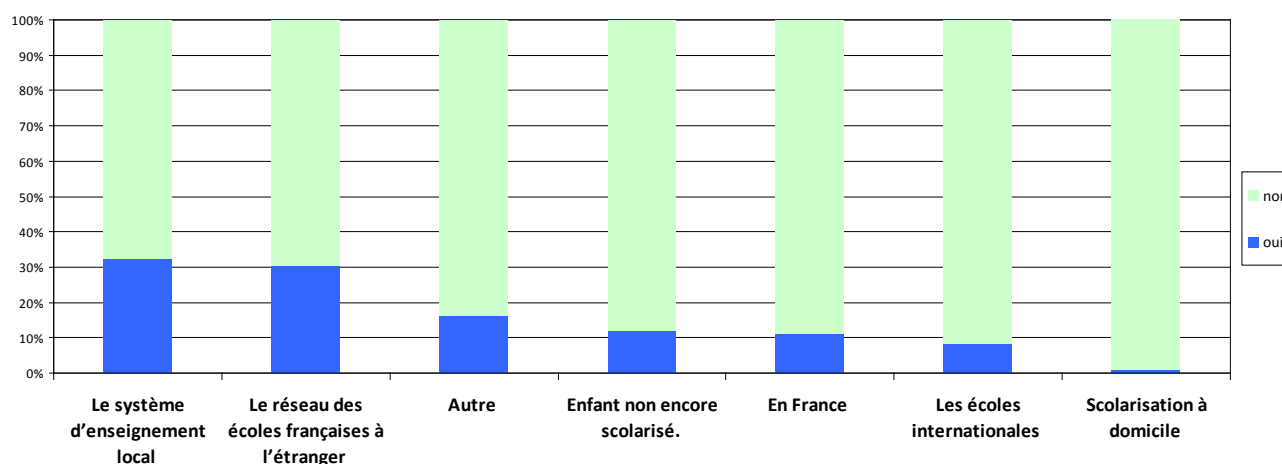
⁶ Situation d'une personne mariée ou vivant en couple qui vit séparée du domicile familial, notamment pour des raisons professionnelles.

A quelles classes d'âge appartiennent les enfants des sondés ?



Sans surprise, on constate que les enfants des expatriés appartiennent à des classes d'âge très jeunes. En effet, tandis que l'on compte 35 % d'enfants majeurs, on recense à l'opposé près de 17 % d'enfants âgés de 0 à 3 ans ; plus d'un quart (26,6 %) des enfants ont entre 4 et 10 ans, et 21,4 % sont âgés de 11 à 18 ans. Ce profil démographique singulièrement dynamique doit être interprété à la lumière du fait que la population expatriée ayant participé à l'enquête de la MFE est plus jeune que celle inscrite au Registre mondial des Français établis hors de France. Les jeunes couples tendent logiquement à y être surreprésentés.

Où vos enfants sont-ils, ou ont-ils été scolarisés ?



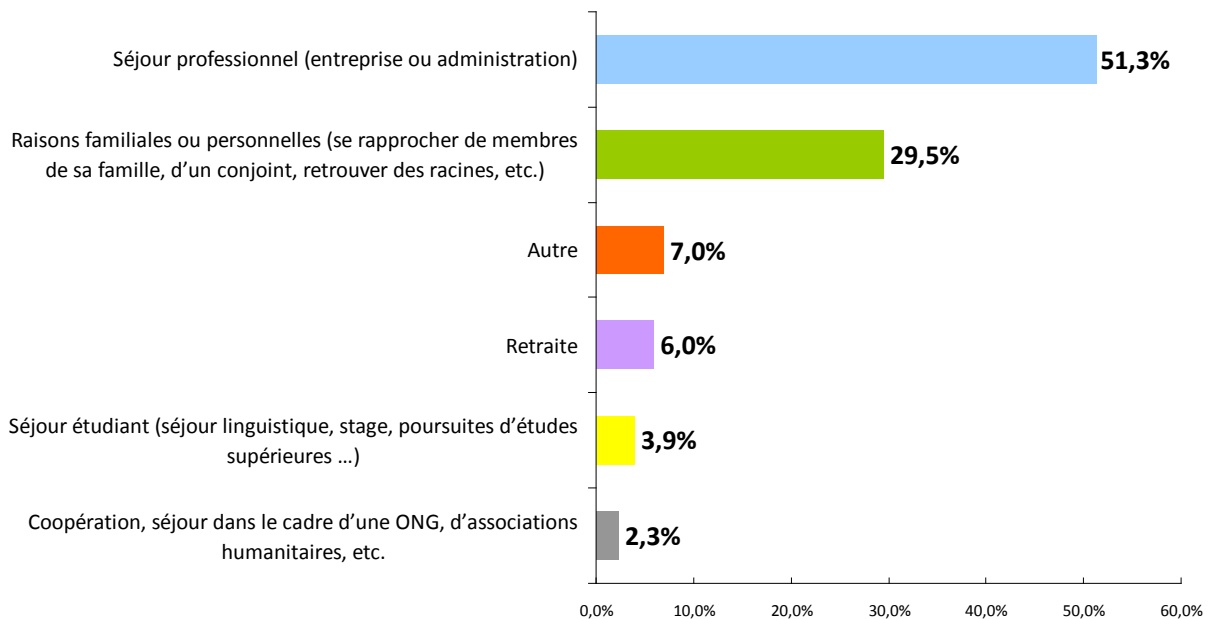
Parmi les différentes solutions d'enseignement envisageables à l'étranger (plusieurs réponses possibles), les Français expatriés indiquent avoir eu recours pour 32 % d'entre eux au système d'enseignement local, et 31 % au réseau AEFÉ des écoles françaises homologuées à l'étranger. Les écoles internationales ont pu concerner les enfants de près de 8 % des expatriés, tandis que la scolarisation à domicile n'a été citée que par 0,7 % des expatriés de notre échantillon.

2^{ème} PARTIE : LES MOTIVATIONS DE L'EXPATRIATION

Type de séjour

Une expatriation professionnelle dans plus d'un cas sur deux

Comment caractérisez-vous votre séjour ? (une seule réponse possible)



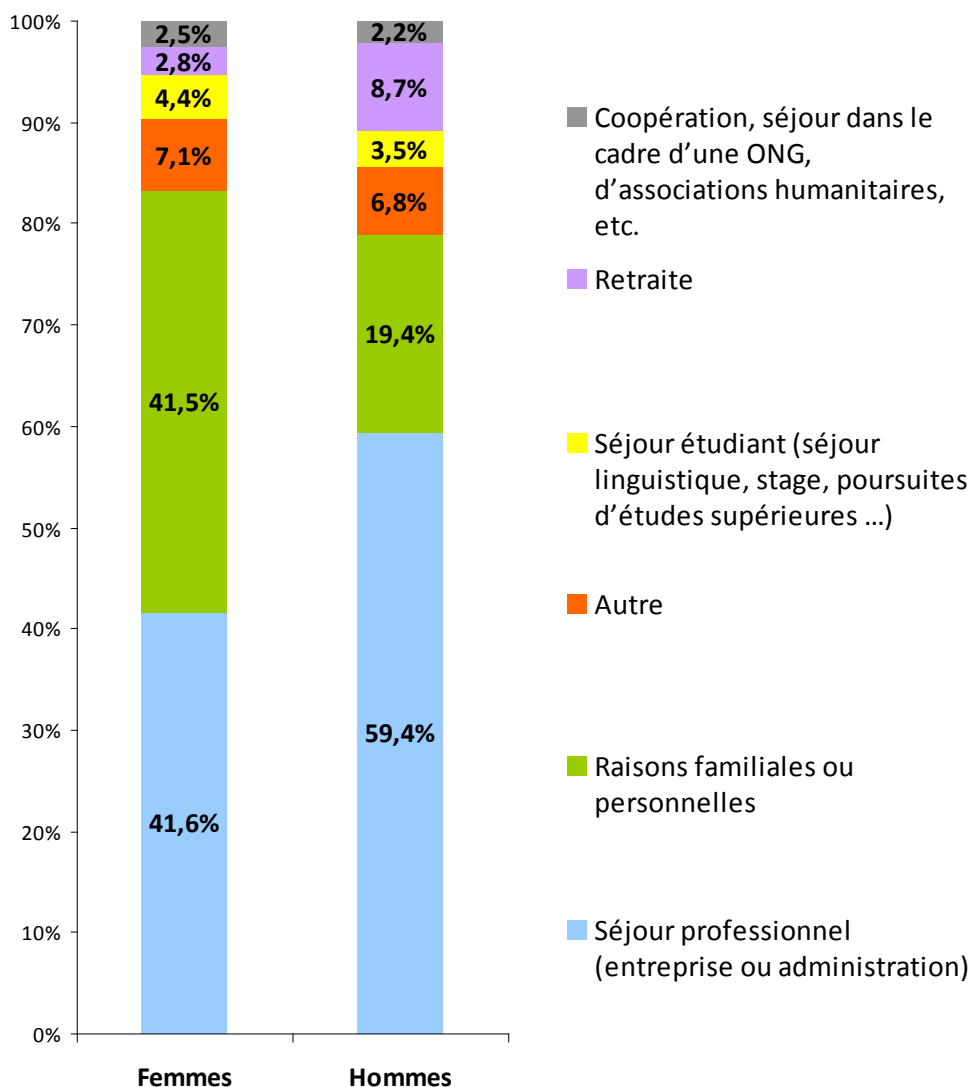
Pour une nette majorité de Français expatriés (51,3 %), c'est la **dimension professionnelle** qui caractérise le plus leur séjour à l'étranger.

Plus d'un quart des personnes interrogées (29,5 %) indiquent que ce sont avant tout des **raisons familiales ou personnelles** qui les ont amenés à s'expatrier. L'importante proportion de la rubrique « **Autres** » (7 %) illustre toute la complexité des situations et des parcours individuels qui peuvent amener les Français à s'expatrier, les raisons professionnelles ou personnelles pouvant se suivre et se cumuler ; certaines ayant pu motiver le départ en premier lieu et d'autres ayant pu entraîner une prolongation du séjour à l'étranger. Les retraités représentent 6 % de l'échantillon des expatriés, bien qu'il faille rappeler ici que cette catégorie pourrait être sous-représentée en raison des spécificités démographiques de l'échantillon étudié (sous-représentation des séniors et des double-nationaux), et du format de l'enquête (passation du questionnaire en ligne). Les **étudiants** représentent 3,9 % de l'échantillon, tandis que 2,3 % des Français expatriés se sont établis à l'étranger dans le cadre d'un engagement auprès d'**ONG ou d'associations humanitaires**.

Pour près de 89 % des personnes interrogées, le départ à l'étranger est le fruit d'une décision personnelle, tandis que pour 11 % le choix fut plus involontaire, conséquence du suivi d'un conjoint ou d'un parent. Parmi ces personnes s'étant expatriées pour suivre leur conjoint, 71 % sont des femmes. Elles sont du reste proportionnellement plus nombreuses (17 %) que les hommes (6 %) à avoir dû partir pour suivre leur conjoint.

Le type de séjour varie selon le sexe, l'âge, ou la situation matrimoniale

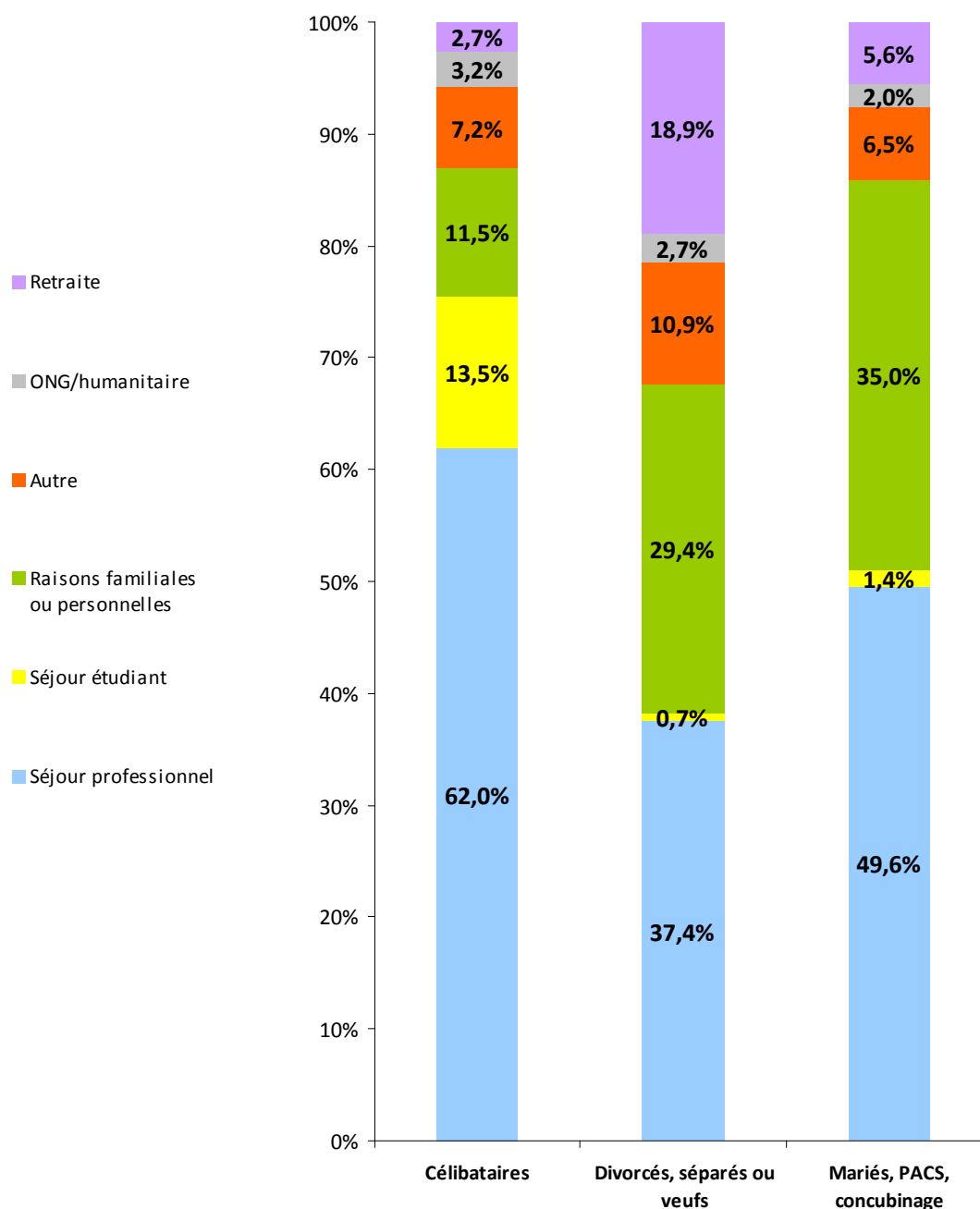
Lien entre sexe et type de séjour



Bien que les écarts entre les sexes restent significatifs, les séjours à caractère professionnel restent prédominants aussi bien chez les hommes que chez les femmes. Un peu moins des deux tiers (59,4 %) des hommes consultés résident à l'étranger dans le cadre d'une activité professionnelle, contre moins d'une femme sur deux (41,6 %). On recense par ailleurs autant de femmes s'étant expatriées pour un motif professionnel, que pour des raisons familiales ou personnelles (41,5 %, tandis que seuls 19,4 % des hommes expatriés sont dans ce cas).

On compte également en proportion plus de séjours étudiants chez les femmes (4 %) que chez les expatriés de sexe masculin (3 %). Le départ dans le cadre d'un engagement auprès d'ONG ou d'associations humanitaires concerne une proportion comparable d'hommes et de femmes (2 %), mais on note en revanche qu'une part bien plus élevée d'hommes (9 %, contre seulement 3 % des femmes) a choisi de s'expatrier dans le cadre de sa retraite.

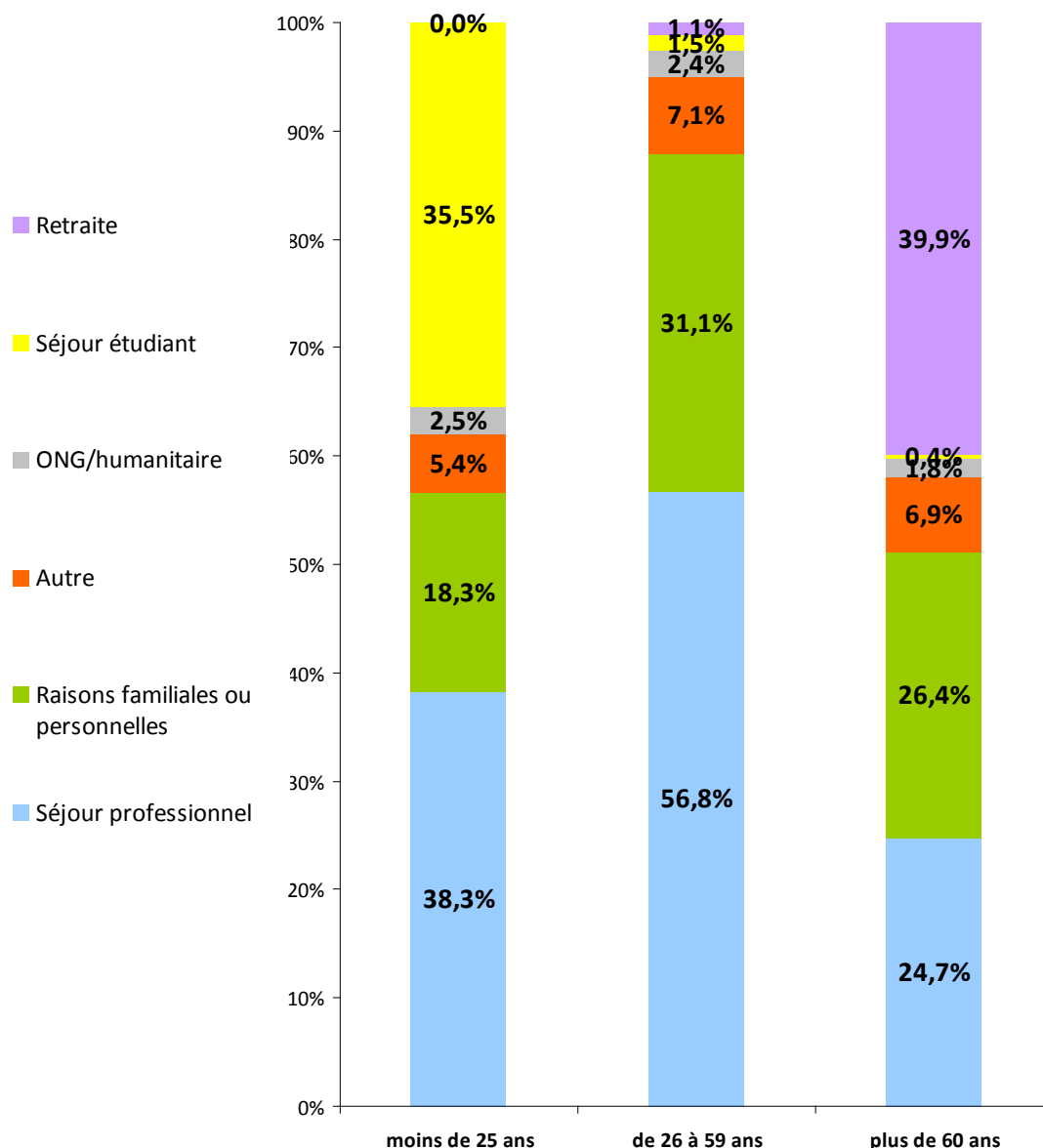
Lien entre situation familiale et type de séjour



L'expatriation pour motifs professionnels reste majoritaire pour les personnes mariées ou vivant en couple ainsi que pour les célibataires : respectivement 49,6 % et 62 % d'entre elles résident à l'étranger dans le cadre de leur travail. Cette proportion est plus nuancée pour les personnes divorcées, séparées ou veuves, puisque pour 37,4 % d'entre elles le séjour est motivé par des raisons professionnelles, tandis que 18,9 % sont établies à l'étranger dans le cadre de leur retraite.

Si les séjours à caractère familial ou personnel concernent plus d'un tiers des expatriés mariés ou en couple (35 %) et des expatriés divorcés ou séparés (29,4 %), seuls 11,5 % des personnes expatriées célibataires invoquent ce motif pour expliquer leur établissement à l'étranger, la différence se faisant au bénéfice des séjours étudiants (13,5 %), très minoritaires dans les deux autres catégories étudiées.

Lien entre l'âge des expatriés et le type de séjour



Une approche générationnelle permet de distinguer d'autres dynamiques. Les Français expatriés de moins de 25 ans (ce groupe, d'une moyenne d'âge de 23 ans, représente 7,6 % de l'échantillon) partent à l'étranger majoritairement pour mener à bien un projet professionnel (38,3 % d'entre eux), et dans une proportion proche, un projet d'études (35,5 %). Près d'un cinquième d'entre eux s'est expatrié pour des raisons d'ordre plus familial ou personnel.

Les expatriés âgés de 26 à 59 ans (moyenne d'âge 40 ans, près de 80 % de l'échantillon des personnes consultées) partent pour la majeure partie d'entre eux pour des raisons professionnelles (56,8 %), et à 31,1 % pour des raisons familiales ou personnelles. Enfin, pour la majorité (39,9 %) des Français expatriés âgés de plus de 60 ans (65 ans en moyenne, 11,5 % de l'échantillon), c'est naturellement la retraite qui caractérise leur séjour à l'étranger, devant les raisons familiales ou personnelles (26,4 %), mais observons que le séjour professionnel reste la caractéristique majeure du séjour pour près d'un quart d'entre eux (24,7 %), ce qui rejoint les éléments précédemment exposés concernant le taux d'emploi élevé des seniors expatriés.

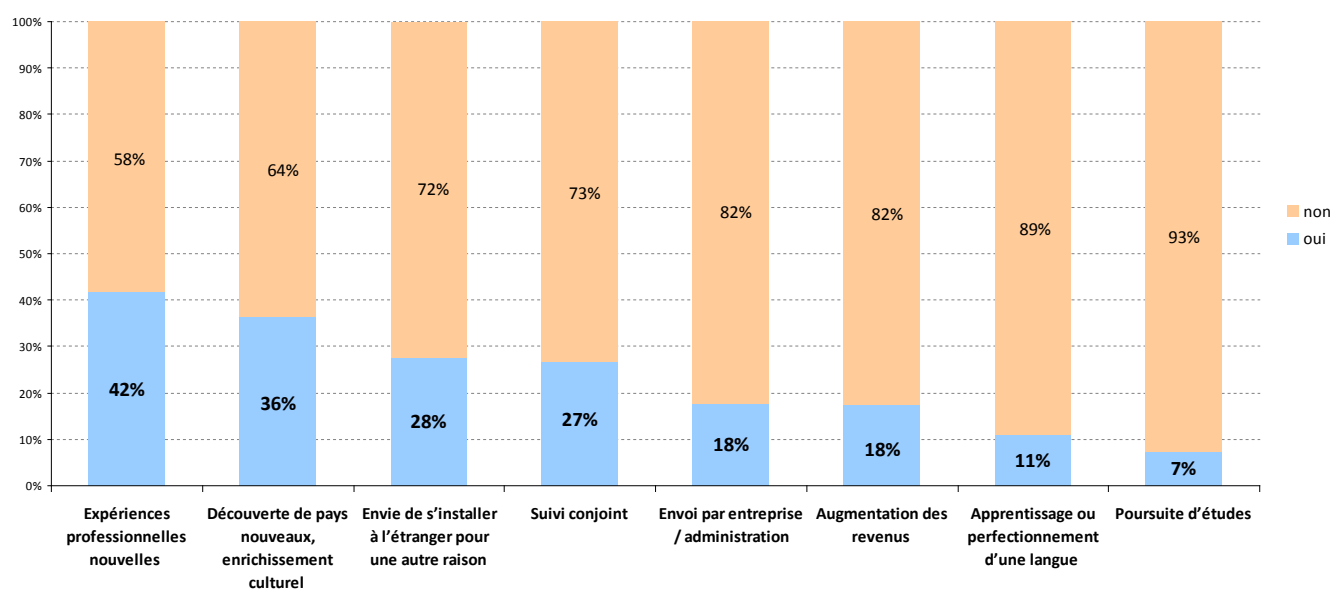
Caractéristique essentielle du séjour selon la région géographique de résidence des répondants.

zone	Autre	ONG / humanitaire	Raisons familiales ou personnelles	Retraite	Séjour étudiant	Séjour professionnel
AFRIQUE DU NORD	5,4 %	0,9 %	48,7 %	15,4 %	0,9 %	28,7 %
AFRIQUE FRANCOPHONE	5,4 %	5,6 %	25,7 %	10,0 %	0,7 %	52,5 %
AFRIQUE NON FRANCOPHONE	4,5 %	4,9 %	24,1 %	3,9 %	0,8 %	61,8 %
AMERIQUE CENTRALE-SUD	10,7 %	5,1 %	37,7 %	4,9 %	4,2 %	37,4 %
AMERIQUE DU NORD	13,0 %	0,5 %	27,0 %	1,1 %	9,8 %	48,6 %
ASIE-OCEANIE	6,5 %	3,4 %	18,2 %	12,6 %	4,1 %	55,3 %
EUROPE DE L'EST	4,2 %	2,0 %	24,9 %	5,1 %	5,3 %	58,5 %
EUROPE OCCIDENTALE	6,7 %	0,1 %	32,7 %	2,0 %	4,3 %	54,2 %
PROCHE et MOYEN-ORIENT	3,6 %	1,8 %	39,8 %	3,6 %	2,5 %	48,7 %
Total	7,0 %	2,3 %	29,5 %	6,0 %	3,9 %	51,3 %

Bien naturellement, on ne part pas pour les mêmes raisons en Europe, en Asie ou en Afrique. A la lumière des différentes motivations citées, on constate que les communautés de Français résidant dans chacune de ces zones ne sont pas uniformes. Les retraités sont notamment plus nombreux que la moyenne en Afrique du Nord et Afrique francophone, de même qu'en Asie-Océanie ; les séjours dans le cadre d'ONG/action humanitaire sont plus fréquents en Afrique (sauf Afrique du Nord), mais également en Amérique Centrale et du Sud. On retrouve davantage d'étudiants en Amérique du Nord, et en Europe. A noter que s'agissant des séjours à caractère principalement professionnel, les Français expatriés dans ce cadre sont en proportion bien moins nombreux en Afrique du Nord et en Amérique Centrale/du Sud que sur l'ensemble de notre échantillon.

Une motivation professionnelle pour les expatriés qui n'exclut pas le désir d'enrichissement culturel

Quelles ont été les raisons de votre expatriation (plusieurs raisons sont possibles) ?



Si la raison professionnelle reste le premier trait caractéristique de l'expatriation des Français, les motivations qui animent les personnes parties vivre à l'étranger peuvent être de plusieurs ordres

(par *motivations*, il faut ici entendre l'ensemble des déterminants et préférences ayant amené les Français à s'établir à l'étranger). Ainsi, parmi les différentes raisons ayant motivé leur départ, 42 % des personnes interrogées citent la **recherche de nouvelles expériences professionnelles**, 18 % une **expatriation par leur entreprise ou leur administration**, et enfin l'**augmentation des revenus** pour 18 % d'entre elles également, en cohérence avec les éléments précédemment exposés.

Prépondérant, l'intérêt économique ne détermine pourtant pas à lui seul le choix de s'établir à l'étranger. 36 % des Français expatriés mettent en avant des **motivations d'enrichissement culturel**, et 11 % citent le désir d'**apprendre une langue étrangère**. L'expatriation pour **raisons familiales** (suivi de conjoint) concerne 27 % des personnes interrogées, loin devant les **séjours étudiants** (7%).

Une analyse croisée des motivations poursuivies par les expatriés, en fonction des types de séjour, révèle que pour au moins un quart des personnes interrogées (et ce quelle que soit la finalité du séjour), la notion de découverte et d'enrichissement culturel revêt une importance particulière. Sans surprise, 60 % des personnes résidant à l'étranger dans le cadre de leur travail mettent en avant leur intérêt pour des opportunités d'ordre professionnel, et 41 % leur désir d'ouverture culturelle. Les personnes s'expatriant dans le cadre de la coopération ou de l'humanitaire valorisent également en majorité les expériences professionnelles nouvelles (65 %), devant l'enrichissement culturel (57 %). Enfin, c'est naturellement parmi les étudiants que l'on trouve la plus grande proportion d'expatriés motivés par la poursuite d'études (77 %) ou l'apprentissage d'une langue étrangère (33 %).

Motivations à l'expatriation les plus fréquemment citées, selon la caractéristique essentielle du séjour.

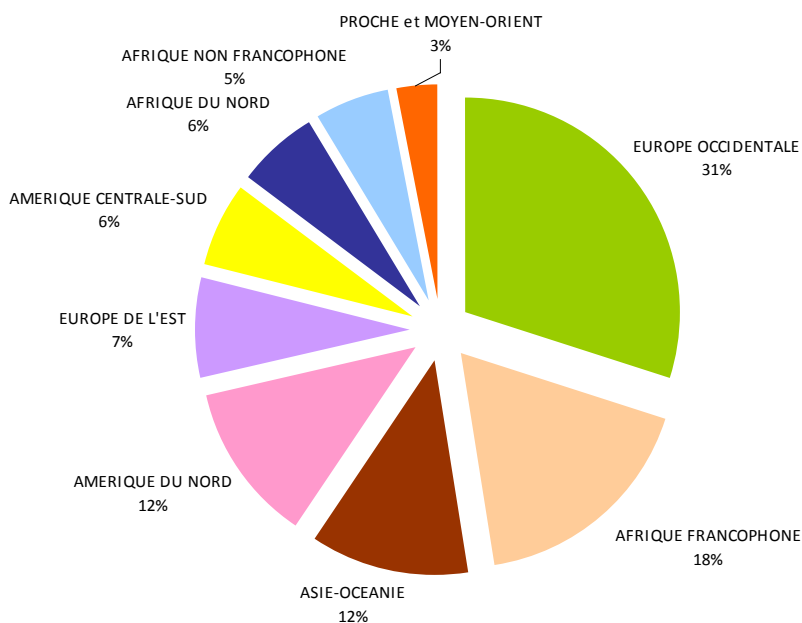
	Expériences professionnelles nouvelles	Découverte de pays nouveaux, enrichissement culturel	Envie de s'installer à l'étranger pour une autre raison	Suivi conjoint	Envoi par entreprise / administration	Augmentation des revenus	Apprentissage ou perfectionnement d'une langue	Poursuite d'études
Séjour professionnel	60%	41%	18%	12%	30%	27%	12%	4%
Raisons familiales ou personnelles	19%	24%	31%	63%	3%	6%	7%	5%
Autre	38%	45%	55%	8%	6%	13%	14%	9%
Retraite	4%	27%	68%	15%	5%	9%	1%	0%
Séjour étudiant	31%	54%	17%	5%	1%	4%	33%	77%
ONG/humanitaire	65%	57%	27%	9%	23%	10%	9%	0%
Ensemble	42%	36%	28%	27%	18%	18%	11%	7%

3^{ème} PARTIE : OÙ PARTIR ET POUR COMBIEN DE TEMPS ?

Destination

La région Afrique francophone arrive en deuxième position chez les expatriés, juste après l'Europe occidentale mais devant l'Asie-Océanie

Quel est votre pays/zone de résidence ?



Près de 31 % des personnes interrogées résident dans un pays d'**Europe occidentale**. La zone **Afrique-francophone**, qui accueille 18 % des expatriés, se place en deuxième position, devant les pays d'Asie-Océanie et d'Amérique du Nord.

Plusieurs zones apparaissent surreprésentées dans cet échantillon, en comparaison avec les données statistiques relatives aux inscriptions consulaires : l'Afrique francophone (7,3 % du Registre), non francophone (1,2 %), l'Europe de l'Est (1,9 %) et surtout l'Asie-Océanie (7,5 %). Ces écarts s'expliquent en partie par la moyenne d'âge plus jeune de la population inscrite en Asie-Océanie, qui a pu favoriser la consultation d'expatriés familiarisés avec le fonctionnement d'Internet. Il est également possible que les Français établis dans des pays très éloignés de la France géographiquement et culturellement puissent, davantage que les autres, être enclins à conserver des liens avec leur pays d'origine.

A l'inverse, on observe que les expatriés déclarant vivre dans un pays d'**Europe occidentale** (31 % du panel) sont proportionnellement bien moins nombreux que ceux inscrits au Registre dans cette même zone (49 % fin 2012). Mais de manière générale, c'est en Europe occidentale que l'on compte le plus grand nombre d'expatriés ne s'étant pas fait connaître des services consulaires français.

12 % des personnes interrogées résident aux Etats-Unis ou au Canada, soit à peu près la même part que de Français inscrits au Registre (12,7 %) en **Amérique du Nord**.

Les Français expatriés sont établis dans des proportions à peu près similaires dans les trois zones suivantes : les pays d'**Europe de l'Est** (7,4 %), l'**Amérique Centrale et du Sud** (6,4 %) et les pays d'**Afrique du Nord** (6,2 %). Ces données correspondent dans l'ensemble à celles du Registre, à l'exception de l'Europe de l'Est, qui accueille officiellement 1,9 % de la population des inscrits au 31 décembre 2012. La surreprésentation des Français résidant dans cette zone constitue, à cet égard, une surprise.

Le nombre d'expatriés établis en **Afrique non-francophone** et au **Proche et Moyen-Orient** apparaît plus résiduel, avec respectivement 5,5 % et 3,1 % du panel consulté (contre 1,2 % et 8,5 % des inscrits au Registre).

Classement par pays

Pays de résidence	Proportion de l'échantillon	Registre des Français établis hors de France
BELGIQUE	7,4 %	7,1 %
ETATS-UNIS	7,0 %	7,7 %
SENEGAL	6,5 %	1,2 %
CANADA	4,9 %	4,9 %
ALLEMAGNE	4,3 %	6,9 %
PAYS-BAS	3,5 %	1,4 %
ROYAUME-UNI	3,2 %	7,8 %
CHINE	3,1 %	1,9 %
TUNISIE	3,0 %	1,4 %
GABON	2,9 %	0,7 %
COTE D'IVOIRE	2,8 %	0,9 %
THAÏLANDE	2,7 %	0,6 %
AFRIQUE DU SUD	2,2 %	0,4 %
SUISSE	2,2 %	9,9 %
ESPAGNE	2,0 %	5,8 %
ROUMANIE	2,0 %	0,2 %
ALGERIE	1,7 %	1,9 %
MAROC	1,5 %	2,8 %
ITALIE	1,3 %	2,9 %
GRECE	1,2 %	0,7 %
<i>autres pays</i>	34,7 %	32,9 %

7,4 % des expatriés interrogés résident en Belgique, pays qui abrite 7,1 % de la population inscrite au Registre (14,5 % du total des Français établis dans la zone Europe Occidentale et inscrits au Registre).

En seconde place, les Etats-Unis devancent le Sénégal, avec respectivement 7 % et 6,5 % de l'échantillon consulté. Viennent ensuite le Canada et l'Allemagne, où résident 4,9 % et 4,3 % des expatriés consultés.

Avec 3 % du panel, la Tunisie est le premier pays de la zone Afrique du Nord à apparaître dans le classement, devant le Gabon (2,9 %) et la Côte d'Ivoire (2,8 %).

De manière générale, les proportions constatées restent dans des volumes comparables aux données du Registre, à quelques exceptions notables : le Sénégal en particulier est nettement sur-représenté, tandis qu'à l'inverse d'autres pays d'Europe occidentale sont sous-représentés. Ainsi, le Royaume-Uni est représenté par 3,2 % des personnes ayant répondu à l'enquête (7,8 % du Registre), et la Suisse par 2,2 % des interrogés (9,9 % du Registre). De manière générale la Suisse, la Belgique, le Royaume Uni et l'Allemagne regroupent à eux seuls près du tiers (31,7 %) des Français inscrits au Registre dans le monde.

Les vingt pays qui figurent en tête du classement des expatriés par lieu de résidence regroupent 65,3 % du panel des personnes interrogées. Par rapport aux données du Registre, on retrouve dans cette liste treize des vingt premiers pays en termes de taille de la communauté française inscrite. L'écart est d'ailleurs faible du point de vue du nombre d'inscrits : les vingt plus grands pays regroupant 67 % du total des Français inscrits.

Plus de la moitié des expatriés avait déjà résidé à l'étranger auparavant

Avez-vous vécu auparavant une expérience d'expatriation ? (séjour de six mois au moins)

L'expatriation constitue une expérience nouvelle pour 43 % des expatriés ayant répondu à l'enquête de la MFE. C'est en Afrique non francophone et en Amérique Centrale et du Sud que l'on trouve la proportion la plus importante de Français ayant déjà connu une ou plusieurs expériences d'expatriation auparavant (respectivement 74 % et 69 %). En revanche, 51 % des expatriés résidant en Amérique du Nord et 66 % de ceux établis en Afrique du Nord n'avaient jamais vécu à l'étranger pour une durée supérieure à 6 mois auparavant.

zone géographique	non	oui
AFRIQUE NON FRANCOPHONE	26 %	74 %
AMERIQUE CENTRALE-SUD	31 %	69 %
ASIE-OCEANIE	36 %	64 %
AFRIQUE FRANCOPHONE	40 %	60 %
EUROPE DE L'EST	41 %	59 %
PROCHE et MOYEN-ORIENT	45 %	55 %
EUROPE OCCIDENTALE	46 %	54 %
AMERIQUE DU NORD	51 %	49 %
AFRIQUE DU NORD	66 %	34 %
Total	43 %	57 %

Durée d'expatriation

Depuis quand résidez-vous dans le pays où vous êtes actuellement établi(e) ?

zone	moins de un an d'expatriation	entre 1 et 5 ans	entre 5 et 10 ans	plus de 10 ans
AFRIQUE DU NORD	6 %	31 %	20 %	42 %
AFRIQUE FRANCOPHONE	13 %	43 %	17 %	27 %
AFRIQUE NON FRANCOPHONE	17 %	48 %	13 %	22 %
AMERIQUE CENTRALE-SUD	18 %	42 %	17 %	23 %
AMERIQUE DU NORD	12 %	40 %	18 %	30 %
ASIE-OCEANIE	16 %	47 %	19 %	17 %
EUROPE DE L'EST	18 %	47 %	21 %	14 %
EUROPE OCCIDENTALE	9 %	31 %	22 %	38 %
PROCHE et MOYEN-ORIENT	22 %	35 %	22 %	21 %
ensemble	13 %	39 %	19 %	29 %

Parmi les personnes consultées, un Français expatrié sur deux vit à l'étranger depuis plus de cinq ans au 31 décembre 2012, et près d'un sur trois vit à l'étranger depuis plus de dix ans. C'est en Afrique du Nord et en Europe occidentale que les séjours se prolongent le plus ; notons que si les retraités étaient en proportion relativement nombreux en Afrique du Nord, en Afrique francophone et en Asie-Océanie, on observe ici que pour ces deux dernières zones l'expatriation des personnes interrogées est en moyenne plus récente : a contrario, les personnes prenant leur retraite en Afrique du Nord le font plus généralement à l'issue d'une longue expatriation sur place. La durée moyenne d'expatriation, au sein de notre échantillon, est de près de neuf ans.

Lien avec la France et la communauté française ; la question du retour en France

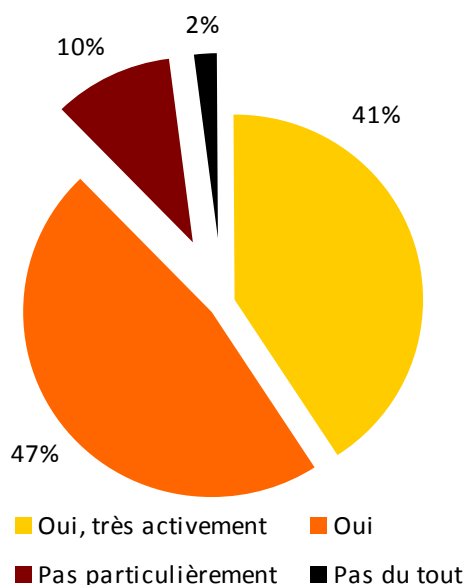
Des retours en France réguliers

Combien de fois dans l'année rentrez-vous en France ?

Plus de trois fois par an	20 %
Deux ou trois fois par an	30 %
Une fois par an	28 %
Moins d'une fois par an	22 %

De manière générale, les Français expatriés rentrent régulièrement en France. 20 % des personnes interrogées déclarent rentrer en France plus de trois fois par an, et 30 % deux ou trois fois par an. Un peu plus d'un quart de l'échantillon (28 %) ne revient en France qu'une fois par an. Enfin, un expatrié sur cinq affirme en revanche rentrer en France moins d'une fois par an (22 %).

Maintenez-vous un lien privilégié avec la société française ? (attaches familiales, liens professionnels, biens immobiliers, etc.)



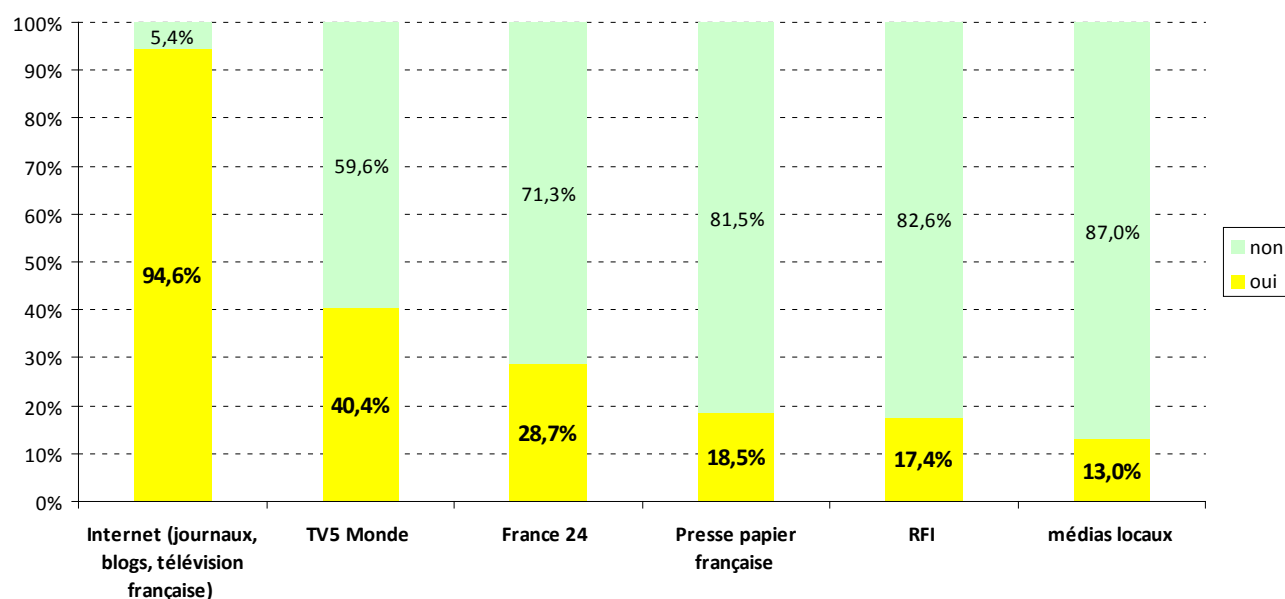
Dans leur ensemble, les Français expatriés ayant répondu à notre enquête veillent très majoritairement à préserver un lien privilégié avec la société française (c'est-à-dire maintien d'attaches familiales, liens professionnels, possessions immobilières, etc.). Le résultat n'est pas surprenant, compte tenu du mode de passation du questionnaire ; les Français expatriés un peu plus éloignés de la France n'ont pu être que beaucoup moins sensibilisés à cette enquête et ainsi faire entendre leur voix. On constate cependant que, sur cet échantillon, le lien s'érode avec le temps, de façon marginale mais sans équivoque : si les personnes établies à l'étranger depuis moins d'un an (au 31/12/2012) ne sont que 7,5 % à déclarer ne pas maintenir particulièrement de lien ou pas du tout avec la société française, cette proportion monte à 10,5 % parmi celles établies depuis une à cinq années, et à près de 15 % parmi les Français expatriés depuis plus de cinq ans.

Le développement des médias permet de maintenir ce lien entre les Français expatriés et la France. Ils déclarent dans leur très grande majorité se tenir informés de l'actualité française. Sans surprise, près de 95 % des personnes consultées utilisent les sites internet des chaînes de télévision ou journaux français pour s'informer des nouvelles françaises. TV5 Monde est cité par plus de 4 Français expatriés sur dix, tandis que France 24 ou RFI connaissent une audience moindre.

Vous tenez-vous informé(e) de l'actualité politique, économique, culturelle en France, et si oui à quelle fréquence ?

Oui, quotidiennement	70,0 %
Oui, au moins une fois par semaine	21,2 %
Oui, au moins une fois par mois	6,3 %
Non	2,5 %

Quels médias utilisez-vous pour vous tenir au courant de l'actualité française ?



Parallèlement au réseau diplomatique et consulaire, le réseau de coopération et d'action culturelle français à l'étranger se distingue par sa large implantation, assisté par un tissu dense d'institutions diverses (Instituts Français, Alliances Françaises, etc.). En complément de la promotion de la langue française, ces institutions - qu'elles soient de statut public ou privé - s'attachent également à mettre en valeur la culture française au travers d'événements destinés principalement à sensibiliser le public étranger mais également ouverts aux communautés françaises résidentes. Celles-ci sont majoritairement sensibles à cette programmation culturelle, qu'elles fréquentent occasionnellement à 41 %, et régulièrement à 12 %. L'analyse des réponses de notre échantillon laisse apparaître que plus l'expatriation dure, moins les Français expatriés gardent cette habitude de fréquenter les lieux de représentation culturelle français.

Avez-vous pour habitude d'assister aux événements culturels en lien avec la France organisés dans votre lieu de résidence (Centres culturels Français, Alliances françaises, Instituts Français, etc.) ?	moins de un an d'expatriation	entre 1 et 5 ans	entre 5 et 10 ans	plus de 10 ans	ensemble
Régulièrement	16 %	13 %	10 %	11 %	12 %
Occasionnellement	44 %	41 %	39 %	41 %	41 %
Non	32 %	37 %	42 %	40 %	38 %
Sans objet (peu ou pas d'offre culturelle)	8 %	9 %	9 %	9 %	9 %

Le nombre des Français expatriés connaît, on le sait, une croissance indéniable qui s'est accentuée depuis le début des années 2000, à un point tel que certaines villes étrangères (Londres, Bruxelles) comptent autant voire plus de ressortissants français que quelques unes des plus grandes villes françaises ! Les communautés françaises se forment progressivement, mais leur homogénéité ou leur cohésion ne se décrètent pas, et tiennent naturellement au « vouloir-vivre ensemble » de ces Français expatriés. Sur l'ensemble de notre échantillon, une personne sur deux déclare maintenir un lien privilégié avec la communauté française de son lieu de résidence.

Maintenez-vous un lien privilégié avec la communauté française de votre lieu de résidence ?	Oui	Non	Sans objet (pas de communauté française à proximité du lieu de résidence)
PROCHE et MOYEN-ORIENT	64,9 %	33,3 %	1,8 %
AFRIQUE FRANCOPHONE	62,5 %	34,5 %	3,0 %
EUROPE DE L'EST	58,0 %	36,6 %	5,4 %
ASIE-OCEANIE	55,5 %	40,4 %	4,1 %
AFRIQUE NON FRANCOPHONE	54,4 %	41,1 %	4,5 %
AFRIQUE DU NORD	53,3 %	39,0 %	7,7 %
AMERIQUE DU NORD	48,6 %	45,5 %	5,9 %
AMERIQUE CENTRALE-SUD	47,7 %	46,7 %	5,6 %
EUROPE OCCIDENTALE	37,9 %	55,5 %	6,6 %
Ensemble	50,4 %	44,4 %	5,2 %

Les différences selon les zones sont éclairantes : c'est en Europe Occidentale où, sans surprise, les Français expatriés s'insèrent plus aisément dans la vie sociale locale, que ceux-ci sont le moins en quête d'un lien avec les autres Français de leur lieu de résidence (55,5 % des personnes consultées) ; à l'inverse, en Afrique francophone et au Proche et Moyen-Orient, plus de 6 Français expatriés sur 10 indiquent rester plus activement en lien avec la communauté française.

Cette recherche de lien social n'est pas sans lien avec la durée d'expatriation. Les Français expatriés de fraîche date sont ainsi majoritaires à souhaiter cultiver un réseau de relations sociales avec leurs compatriotes expatriés. Le temps passant, ce réflexe naturel et culturel s'érode, les expatriés pouvant se prévaloir d'un réseau de relations (amicales, professionnelles) constitué et plus implanté localement, mais également justifier ce « repli sur soi » par une priorité donnée à leur vie de famille, plutôt qu'à un réseau relationnel plus extérieur.

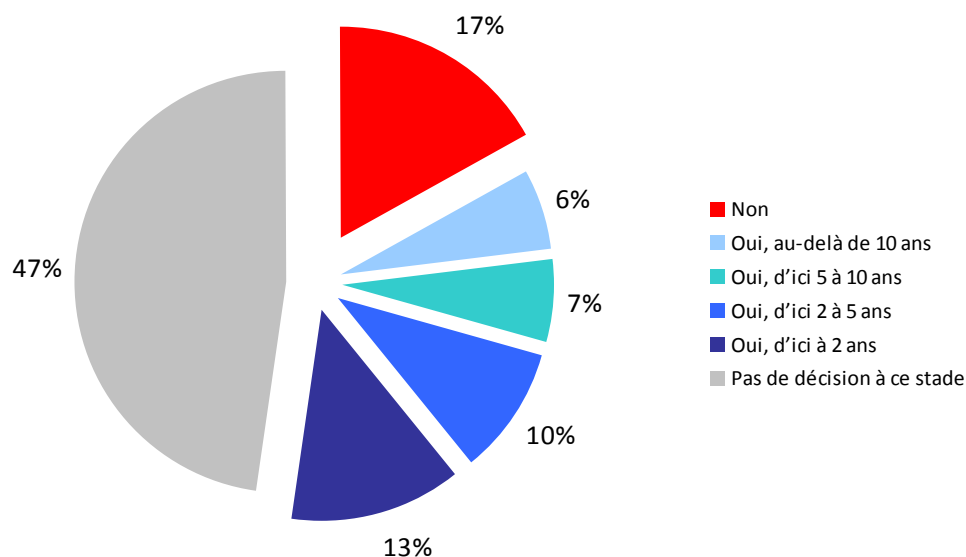
Maintenez-vous un lien privilégié avec la communauté française de votre lieu de résidence ?	Oui	Non	Sans objet (pas de communauté française à proximité du lieu de résidence)
moins de un an d'expatriation	58,4 %	36,6 %	5,0 %
entre 1 et 5 ans	53,4 %	42,1 %	4,5 %
entre 5 et 10 ans	46,2 %	48,8 %	4,9 %
plus de 10 ans	45,7 %	47,8 %	6,5 %
ensemble	50,4 %	44,4 %	5,2 %

Près d'un Français expatrié sur quatre déclare être investi dans l'animation de la communauté française de son lieu de résidence, ou bien en avoir l'intention ; à noter que cette proportion ne varie pas de façon significative selon la durée d'expatriation des personnes consultées. En revanche, on peut observer que parmi les expatriés excluant de rentrer en France, seuls 20 % participent ou souhaitent participer à l'animation de la communauté française, tandis que parmi ceux envisageant ce retour à plus ou moins long terme, ils sont 27 % : ce qui traduit sans doute un souci de préserver un lien avec un pays où ils comptent rentrer un jour.

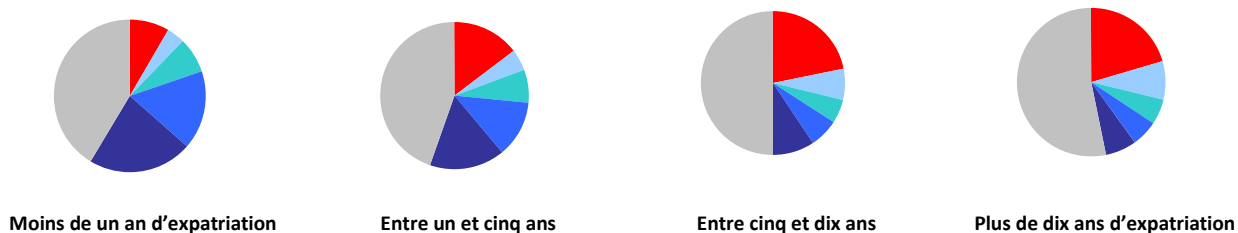
Etes-vous investi(e) dans l'animation de cette communauté, ou bien est-ce dans vos projets ?

Oui	24,4 %
Non	69,5 %
Sans objet (pas de communauté française)	6,1 %

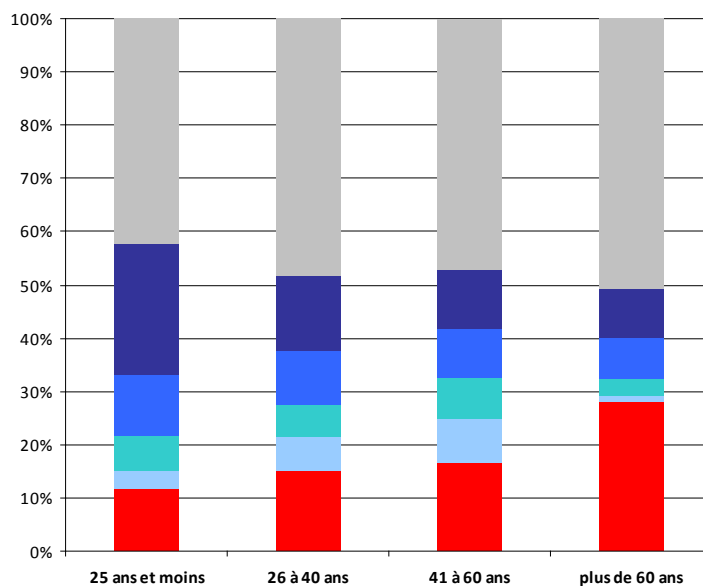
Envisagez-vous de rentrer un jour en France, et si oui à quelle échéance ?



Face à la question d'un retour définitif en France, près de la moitié des Français expatriés consultés admet une certaine indécision. Près d'une personne sur trois envisage un retour à plus ou moins long terme, tandis que 17 % des personnes interrogées excluent un retour en France.



On observe en outre qu'assez logiquement, les personnes arrivées plus récemment dans leur pays de résidence restent majoritaires à envisager leur retour en France. Parallèlement, le nombre de personnes excluant un retour en France progresse à mesure que leur propre expatriation se prolonge, mais également, de façon plus paradoxale, le nombre de personnes indécises.



Maîtrise de la langue de travail locale

63,7 % des expatriés affirment bien (22,4 %) ou parfaitement (41,3 %) maîtriser la langue de travail du pays où ils résident. 15,6 % des expatriés se prévalent de pouvoir mener des conversations courantes, tandis que 15,9 % du panel ne disposent que de connaissances de base. Très peu nombreux sont ceux qui, parmi les expatriés consultés, reconnaissent ne pas pouvoir s'exprimer dans la langue de leur pays de résidence (4,9 %).

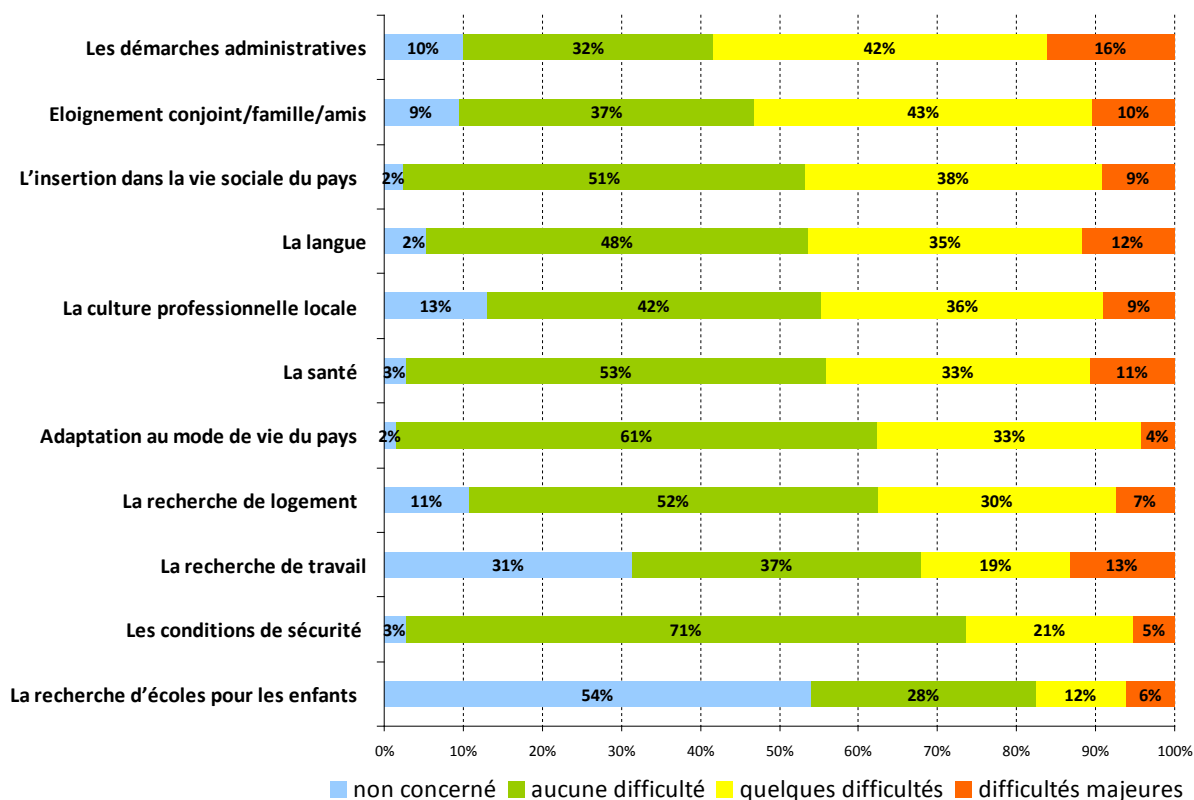
Quel est le niveau de maîtrise de la langue de travail du pays dans lequel vous résidez ?

zone	Aucune notion	Connaissances de base	Conversation courante	Bon niveau de maîtrise, niveau de langue soutenu	Maîtrise parfaite
AFRIQUE DU NORD	11 %	35 %	19 %	11 %	24 %
AFRIQUE FRANCOPHONE	8 %	18 %	7 %	6 %	61 %
AFRIQUE NON FRANCOPHONE	2 %	10 %	23 %	34 %	31 %
AMERIQUE CENTRALE-SUD	1 %	5 %	22 %	33 %	39 %
AMERIQUE DU NORD	0 %	2 %	10 %	31 %	58 %
ASIE-OCEANIE	9 %	27 %	21 %	26 %	17 %
EUROPE DE L'EST	8 %	35 %	24 %	18 %	16 %
EUROPE OCCIDENTALE	2 %	10 %	14 %	27 %	48 %
PROCHE et MOYEN-ORIENT	11 %	28 %	24 %	18 %	19 %
Ensemble	4,9 %	15,9 %	15,6 %	22,4 %	41,3 %

Les capacités linguistiques des expatriés varient naturellement fortement en fonction de leur pays de résidence. En **Afrique du Nord**, près de 11 % des expatriés n'ont aucune notion d'arabe ou de berbère, et près d'un tiers en ont une connaissance de base (35 %). En **Europe de l'Est**, 43 % des personnes interrogées indiquent ne pas ou mal maîtriser la langue du pays dans lequel ils vivent. En **Asie-Océanie**, cette proportion est de 36 %, mais près de 47 % s'évaluent entre un niveau de conversation courante et un niveau plus soutenu. Mis à part le cas particulier de l'Afrique francophone, c'est en **Amérique du Nord** que l'on compte le plus grand nombre de Français déclarant parler parfaitement (58 %) ou bien (31 %) la langue locale. En **Amérique du Sud**, plus de 33 % des expatriés affirment disposer d'un niveau de langue soutenu et 39 % d'une maîtrise parfaite. En **Europe occidentale**, ces proportions s'élèvent respectivement à 27 % et 48 %.

Difficultés rencontrées par les expatriés

Au cours de votre expatriation, avez-vous été confronté à des difficultés dans les domaines suivants ?



Bien que plus de 86 % des sondés se déclarent globalement satisfaits de leur expatriation, un certain nombre d'entre eux admet avoir rencontré des difficultés, aussi bien lors de la phase d'établissement à l'étranger que dans le cadre de leur vie quotidienne (recherche d'emploi, démarches administratives, inscription des enfants à l'école, langue, insertion à la vie sociale...).

La plus grande difficulté rencontrée par les expatriés touche aux **démarches administratives** (changement de protection sociale, de régime fiscal, modalités d'inscription sur les Registres locaux etc.). 42 % des personnes interrogées ont éprouvé quelques difficultés et 16 % des difficultés majeures à l'occasion de ces diverses démarches ; et c'est plus particulièrement le cas en Afrique du Nord et en Amérique Centrale et du Sud (dans ces deux zones, 69 % ont éprouvé quelques difficultés ou des difficultés majeures).

Avec les démarches administratives, **l'éloignement de la famille, du conjoint ou des amis** constitue le second facteur de difficultés soulevé par plus de la moitié des expatriés interrogés. Il génère en effet des difficultés pour près de 53 % du panel consulté, et c'est en Amérique du Nord (68 %) et en Amérique Centrale-Sud (59 %) cet éloignement est le plus péniblement vécu.

Les difficultés liées à l'insertion locale sont ensuite citées, qu'il s'agisse de l'insertion dans la vie sociale du nouveau pays de résidence, de l'usage de la langue étrangère au quotidien, ou de l'apprentissage de la culture professionnelle locale, les trois facteurs étant liés bien entendu. Si 51 % des sondés estiment n'avoir rencontré aucune difficulté pour **s'insérer socialement**, ils sont pourtant

près de 47 % au contraire, à avoir éprouvé des difficultés. Les expatriés établis au Proche et Moyen Orient et dans les pays d'Afrique non francophone restent les plus exposés à ce problème (respectivement 12,9 % et 13,1 % de « difficultés majeures »).

Les difficultés d'ordre linguistique représentent pour les expatriés une source de contrainte au quotidien, en dépit du bon niveau de **maîtrise de la langue** de travail locale dont les expatriés affirment disposer, comme exposé précédemment. 12 % de l'échantillon font face à des difficultés majeures dans ce domaine, et 35 % ont éprouvé quelques difficultés ; c'est en Europe de l'Est et au Proche et Moyen-Orient que l'écueil linguistique est le plus sensible (respectivement 75 % et 63 % de personnes éprouvant des difficultés, dont plus de 20 % des difficultés majeures). C'est pour les personnes retraitées que le problème est le plus durement ressenti (50 % d'entre elles affirment avoir connu des difficultés, dont 20 % de difficultés majeures).

En outre, près d'un expatrié sur deux (45 %) est confronté à des difficultés d'**adaptation à la culture professionnelle locale**. Les variations géographiques sont ici considérables. Ainsi, c'est en Afrique du Nord (15,8 %), au Proche et Moyen Orient (13,3 %) et dans les pays d'Amérique Centrale et du Sud (13 %) que l'on compte la plus grande proportion d'expatriés éprouvant des difficultés majeures d'adaptation. A l'inverse, plus de 51 % des Français établis en Amérique du Nord et près de 52 % en Europe occidentale indiquent n'avoir eu aucune difficulté à intégrer les normes professionnelles locales.

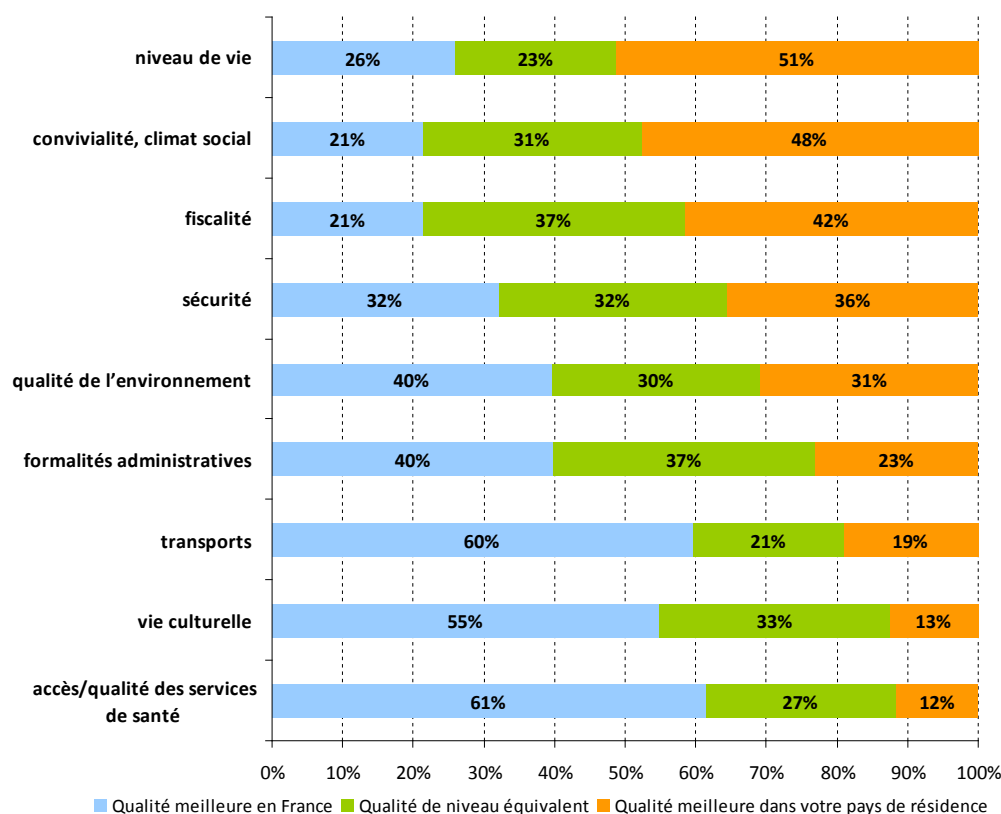
13 % des expatriés affirment d'autre part que leur expatriation est à l'origine de problèmes majeurs d'**emploi**. Cette proportion s'élève à 18,6 % en Amérique Centrale/Sud et à 14,7 % en Afrique du Nord. Plus d'une personne sur deux (53 %) partie pour des raisons familiales ou personnelles a éprouvé des difficultés dans la recherche d'emploi.

Les difficultés les moins souvent mentionnées concernent l'**adaptation au mode de vie du pays** (plus de 60 % de personnes non concernées ou n'ayant connu aucune difficulté ; bien que 45 % des personnes parties pour suivi de conjoint ou rapprochement familial éprouvent des difficultés), et les **conditions de sécurité** (71 % n'ont rencontré aucune difficulté en la matière, mais très majoritairement en Europe, Amérique du Nord et Asie-Océanie ; à l'opposé, 47 % des Français établis en Afrique du Nord et Afrique francophone connaissent des difficultés en matière de sécurité, et ils sont 56 % en Amérique Centrale/Sud et surtout 67 % en Afrique non francophone). Enfin, la **scolarisation des enfants** est le dernier critère cité, une majorité de personnes interrogées ne s'étant pas sentie concernée ; cependant, pour 22,4 % des Français consultés résidant à l'étranger avec leurs enfants ou au moins un de leurs enfants, la recherche d'écoles pour les enfants a occasionné quelques difficultés, ou des difficultés majeures pour 11,8 % d'entre eux.

Comparatif France / pays de résidence

Si l'expatriation constitue une expérience réussie pour une majorité du panel consulté, encore est-il nécessaire de savoir sur quels éléments concrets se fonde cette satisfaction. La question a donc été posée à cet échantillon de Français expatriés de savoir quels aspects de la vie quotidienne étaient selon eux meilleurs en France ou dans leur pays de résidence. Cet exercice, destiné à rationaliser le jugement porté par les Français de l'étranger sur leur pays d'origine, et à contrebalancer le phénomène classique d'idéalisation du nouveau pays de résidence, est riche d'enseignements.

Les aspects suivants de la vie quotidienne vous semblent-ils d'une qualité meilleure en France, dans votre pays de résidence, ou bien d'un niveau équivalent ?



Le graphique ci-dessus offre une nouvelle illustration du paradoxe évoqué dans la deuxième partie de notre étude. Alors que les expatriés interrogés se montrent généralement élogieux vis-à-vis de leur nouveau pays de résidence... ils jugent comparativement « moins bons qu'en France » de nombreux aspects de leur vie quotidienne à l'étranger. On objectera, à juste titre, que les différents paramètres proposés ne revêtent pas tous la même importance aux yeux de nos compatriotes établis hors de France, l'exotisme d'un séjour pouvant largement compenser certaines contraintes matérielles. Ces résultats confirment néanmoins l'importance centrale du désir de dépaysement, de recherche de chaleur humaine mis en avant par de nombreux expatriés pour justifier leur départ. Un désir d'exotisme qui n'exclut pas certaines considérations financières, nous le verrons.

Des services de santé de qualité et facilement accessibles, une vie culturelle dynamique, des réseaux de transport performants, un environnement sain et, dans une certaine mesure, des garanties de sécurité appréciables : la France ne manque pas d'atouts aux yeux des expatriés. Vu de l'étranger, c'est avant tout le **système de santé** français qui fait l'objet d'un plébiscite. 61 % de l'échantillon

jugent les services de santé meilleurs en France qu'à l'étranger, et à l'opposé seuls 12 % estiment être plus satisfaits dans leur pays de résidence (19 % des Français établis en Asie-Océanie, et 17 % de ceux installés en Europe Occidentale jugent meilleur le système local de soins). Cette opinion est partagée par les expatriés quelle que soit leur zone géographique. En effet, si les Français établis en Amérique du Nord ou en Europe occidentale (ou les pays de l'OCDE de manière générale) reconnaissent la qualité des services de soin locaux, ils en déplorent presque unanimement le coût.

Plus d'un expatrié sur deux (55 %) reconnaît que la **vie culturelle** de son nouveau pays de résidence est moins foisonnante qu'en France. Cette proportion est supérieure à 80 % pour les Français établis en Afrique du Nord, et autour de 70 % pour ceux installés en Afrique francophone et non francophone, ainsi qu'au Proche et Moyen Orient. En revanche, une majorité des expatriés en Amérique du Nord et en Europe occidentale se déclarent également satisfaits de la vie culturelle locale et de son équivalent en France. Dans ces deux zones, ainsi qu'en Asie-Océanie et en Europe de l'Est, ils sont en moyenne 15 % à donner leur préférence à la vie culturelle locale.

La supériorité du **réseau et des infrastructures de transports** français est avérée pour 60 % des sondés. Si l'objet même de cette comparaison est dépourvu de sens pour le continent africain, l'Amérique du Sud et le Proche et Moyen Orient, on observe que jusqu'à 35 % des expatriés en Asie-Océanie jugent meilleures qu'en France les infrastructures et réseaux des pays dans lesquels ils résident, et près de 30 % en Europe occidentale. Pour ce dernier cas les avis sont relativement partagés, puisque les deux tiers restants jugent pour moitié la qualité des transports de niveau équivalent, pour moitié la qualité meilleure en France. De manière générale cependant les expatriés soulignent dans leur majorité le haut niveau des infrastructures françaises de transports.

Bien que l'on reproche régulièrement à la France une certaine pesanteur des nécessités et **formalités administratives**, près de 40 % des Français expatriés jugent plus efficace le système administratif français, mais près d'une personne interrogée sur cinq estime au contraire trouver plus performant son pays de résidence en matière de formalités administratives. Encore une fois les opinions divergent nettement selon la zone géographique de résidence ; ainsi certaines zones se distinguent, où une proportion importante d'expatriés jugent plus performant le système de leur pays de résidence, qu'il s'agisse des Français établis en Amérique du Nord (43 %), en Asie-Océanie (35 %) ou en Europe occidentale (32 %). Dans l'ensemble des autres zones cependant (et plus particulièrement en Afrique), une majorité d'expatriés privilégie le système administratif français.

Pour quatre expatriés sur dix, la **qualité de l'environnement** est meilleure en France qu'à l'étranger. C'est au Proche et Moyen Orient et en Afrique du Nord que l'on compte le plus grand nombre d'expatriés (plus de 63 %) partageant cette opinion. A l'inverse, ils sont plus nombreux à juger la situation meilleure dans leur pays de résidence que ceux étant de l'avis contraire en Amérique du Nord (37 % contre 21 %) et dans les pays d'Europe occidentale (60 % contre 21 % également), mais dans ces deux cas près de 40 % des expatriés jugent les situations comparables.

Pour au moins quatre domaines en revanche, et non des moindres, la majorité relative des expatriés consultés estime qu'il est préférable de vivre à l'étranger. La convivialité y serait généralement meilleure, les régimes fiscaux plus avantageux, tout comme le niveau général de vie ; s'agissant de la sécurité, les avis restent néanmoins plus tranchés, et naturellement très divers selon les zones concernées. Pour 48 % du panel, le **climat social**, la convivialité des gens est ainsi supérieure à l'étranger qu'en France. 57 % des expatriés résidant en Amérique du Sud déclarent trouver dans les pays de cette région une convivialité supérieure à celle qu'ils ressentaient en France. Ce constat est partagé à 53 % en Asie-Océanie, à 52 % en Afrique francophone et 51 % en Amérique du Nord. En dehors de ces zones, les Français expatriés jugeant équivalent ou supérieur le degré de convivialité en France sont majoritaires.

Parmi les personnes interrogées, rares sont les nostalgiques du régime fiscal français. Un peu moins de la moitié (42 %) des expatriés considère que le système de **fiscalité** est meilleur là où ils résident qu'en France. Les prélèvements obligatoires s'élevant à 44 % du PIB (moyenne de 34 % pour les pays de l'OCDE), ce résultat ne constitue guère une surprise. C'est au Proche et Moyen-Orient que l'on compte la plus grande proportion d'expatriés jugeant « meilleure » la fiscalité locale (62 %). Viennent ensuite l'Asie-Océanie (51,5 %), devant les pays d'Europe de l'Est (50,3 %), mais s'agissant des autres zones géographiques, les Français expatriés jugeant le système fiscal français d'un niveau meilleur ou équivalent sont majoritaires. A noter enfin, 44,4 % des Français établis en Amérique du Nord y préfèrent les systèmes fiscaux⁷.

Alors que la question du pouvoir d'achat reste au cœur du débat politique en France, 51 % des expatriés consultés affirment qu'ils bénéficient à l'étranger d'un **niveau de vie** supérieur à celui auquel ils pourraient prétendre en France. C'est donc bien en termes d'opportunité économique que l'expatriation continue d'être appréhendée par un grand nombre de nos compatriotes. Là encore, l'écart est plus sensible dans certaines zones, puisque 62,4 % des Français établis en Asie-Océanie et 57,9 % de ceux vivant en Amérique du Nord estiment que leurs conditions matérielles d'existence sont localement meilleures qu'en France. La proportion la plus faible est enregistrée en Europe de l'Est, où 41,2 % de l'échantillon considèrent jouir d'un niveau de vie supérieur, soit à peu près autant que ceux qui au contraire valorisent le niveau de vie en France (42,6 %).

Enfin, un peu plus d'un tiers seulement des expatriés interrogés (36 %) estime que les **conditions de sécurité** sont meilleures dans le pays où ils résident. Les comparaisons varient cependant fortement d'une zone géographique à l'autre. Sans surprise, une très nette majorité (plus de 70 %) des Français vivant en Afrique non francophone et en Amérique du Sud, et plus de 52 % de ceux établis en Afrique du Nord et Afrique francophone se sentaient au quotidien plus en sécurité en France. Notons que pour ces deux dernières zones, ils sont près d'un tiers à chaque fois à juger équivalents le niveau de sécurité de leur pays de résidence et celui de la France. Ils sont relativement plus nombreux à s'estimer plus en sécurité en Europe occidentale (44 %) et en Amérique du Nord (48 %), mais dans ces deux cas une partie importante des expatriés jugent comparables les deux niveaux de sécurité (autour de 40 %). A l'inverse, une majorité d'expatriés en Asie-Océanie (60 %) et en Europe de l'Est (51 %) considère que les conditions de sécurité y sont meilleures qu'en France.

⁷ Signalons qu'au sein de cette zone, les disparités sont considérables. En 2011, la pression fiscale au Canada représentait 31 % du PIB contre 25,1 % aux Etats-Unis (Source : OCDE, *Statistiques des recettes publiques*, novembre 2012).

4^{ème} PARTIE : QUELLE RELATION AVEC L'ADMINISTRATION FRANÇAISE CONSULAIRE ?

Le rôle des services consulaires

Une large majorité d'expatriés s'est déjà adressée à l'administration consulaire...

Vous êtes-vous déjà adressé(e) à l'administration consulaire française à l'étranger ?	Oui	Non
AFRIQUE FRANCOPHONE	95,2 %	4,8 %
AFRIQUE NON FRANCOPHONE	94,7 %	5,3 %
AFRIQUE DU NORD	92,3 %	7,7 %
AMERIQUE CENTRALE-SUD	91,6 %	8,4 %
EUROPE OCCIDENTALE	89,9 %	10,1 %
ASIE-OCEANIE	89,3 %	10,7 %
PROCHE et MOYEN-ORIENT	88,5 %	11,5 %
EUROPE DE L'EST	86,9 %	13,1 %
AMERIQUE DU NORD	83,1 %	16,9 %
Total	90,2 %	9,8 %

Près de 90 % du contingent des expatriés consultés se sont déjà adressés à l'administration consulaire à l'étranger. Les Français établis en Afrique francophone semblent avoir plus souvent recours (95 %) que les autres expatriés aux services consulaires dont ils dépendent ; mais de manière générale, on constate peu d'écart entre les zones géographiques, mais il faut souligner qu'un grand nombre de ressortissants français établis à l'étranger ne s'est jamais ou pas encore manifesté auprès du réseau consulaire, et ce plus particulièrement en Europe (50 % des inscriptions au Registre, mais plus probablement entre 60 et 70 % de la population totale des Français établis hors de France). Observons cependant que le mode de passation du questionnaire d'enquête et sa diffusion (relais des consulats) met en lumière une population plus proche, par définition, des consulats.

...et plus de huit expatriés sur dix sont inscrits au Registre mondial des Français établis hors de France

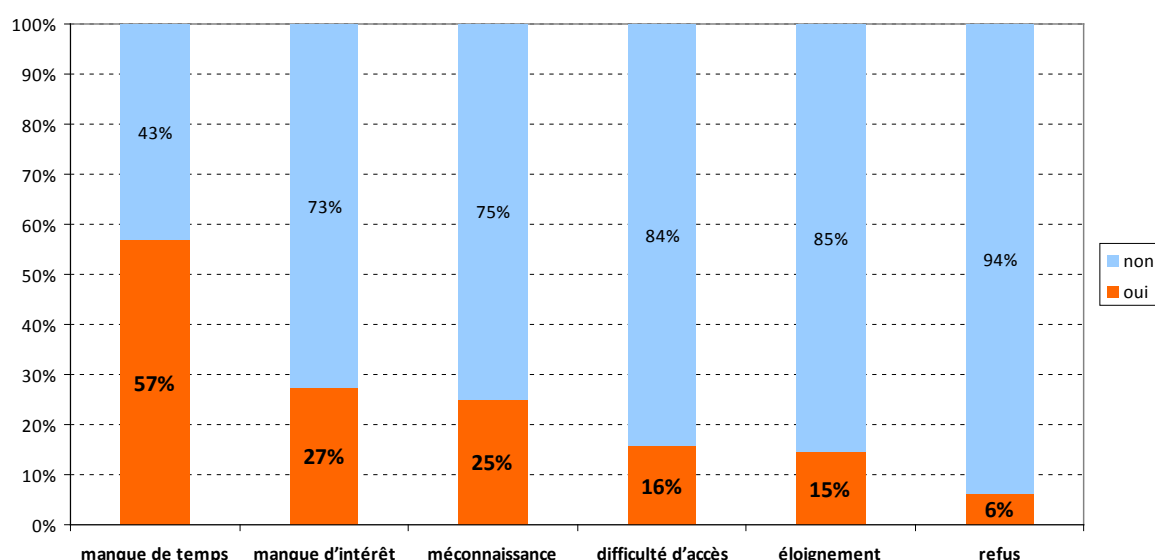
Plus de 85 % des expatriés interrogés indiquent être inscrits auprès du consulat dont ils dépendent. C'est sur le continent africain que l'on observe la plus forte proportion de Français inscrits au Registre. Près d'un quart (23,1 %) des expatriés ne seraient pas inscrits en Amérique du Nord, et 14 % sur l'ensemble de l'échantillon consulté. Si cette dernière proportion peut paraître sous-estimée, elle laisse cependant entrevoir un nombre de Français expatriés supérieur à **deux millions de personnes dans le monde**.

Vous êtes-vous inscrit auprès du poste consulaire dont vous dépendez ?	Oui	Non
AFRIQUE NON FRANCOPHONE	93,5 %	6,5 %
AFRIQUE FRANCOPHONE	93,4 %	6,6 %
AFRIQUE DU NORD	86,5 %	13,5 %
AMERIQUE CENTRALE-SUD	86,1 %	13,9 %
EUROPE OCCIDENTALE	85,3 %	14,7 %
EUROPE DE L'EST	83,8 %	16,2 %
PROCHE et MOYEN-ORIENT	83,5 %	16,5 %
ASIE-OCEANIE	83,4 %	16,6 %
AMERIQUE DU NORD	76,9 %	23,1 %
Total	85,9 %	14,1 %

Parmi les expatriés non-inscrits (âgés de 34 ans en moyenne), 57 % indiquent avoir manqué de temps pour effectuer cette démarche, les horaires d'ouverture des consulats et sections consulaires d'ambassades étant parfois jugés inadaptés aux contraintes professionnelles. Un quart des non-inscrits déclare n'avoir aucun intérêt particulier à s'inscrire au Registre (ce qui est souvent le cas chez les expatriés vivant dans des zones frontalières en Europe et des Français établis à l'étranger pour des périodes courtes), tandis qu'une même proportion affirme ne pas connaître l'utilité de cette démarche ainsi que les modalités d'inscriptions (environ une personne sur quatre).

Seuls 16 % des non-inscrits déplorent les difficultés d'accès aux consulats dont ils dépendent, tandis que l'éloignement dissuade 15 % d'entre eux de venir se faire connaître des services consulaires français à l'étranger.

Pourquoi ne vous êtes-vous pas inscrit(e) au Registre consulaire ? (plusieurs réponses possibles)



L'inscription au Registre est facultative mais est vivement recommandée, en raison des avantages qu'elle présente pour les Français établis à l'étranger. Elle permet en effet de **faciliter l'accomplissement de nombreuses formalités administratives** et l'obtention de documents administratifs (passeport, carte nationale d'identité), d'accéder à certaines procédures ou à certaines **prestations liées à la résidence à l'étranger** (bourses scolaires, inscription sur la liste électorale d'une commune en France); elle offre la possibilité d'obtenir un **certificat d'inscription au Registre** permettant de faciliter les démarches auprès des services douaniers ou auprès des autorités locales le cas échéant, et enfin de recevoir régulièrement des **informations du poste consulaire**, notamment sur la situation sécuritaire du pays ou sur les principaux événements ou échéances concernant les Français.

63 % des expatriés résident dans la même ville que leur consulat de rattachement et 19 % ont moins de 100 kilomètres à parcourir pour y accéder. 18 % d'entre eux résident à plus de 100 kilomètres du consulat français le plus proche. Pour ces derniers, l'apparition de nouvelles dispositions réglementaires telle que la double comparution pour l'obtention d'un passeport (à l'occasion du passage à la biométrie en 2009) ou la centralisation du traitement de certains dossiers d'état-civil et de nationalité sur un consulat unique dans les pays à réseau peut générer des contraintes particulièrement lourdes.

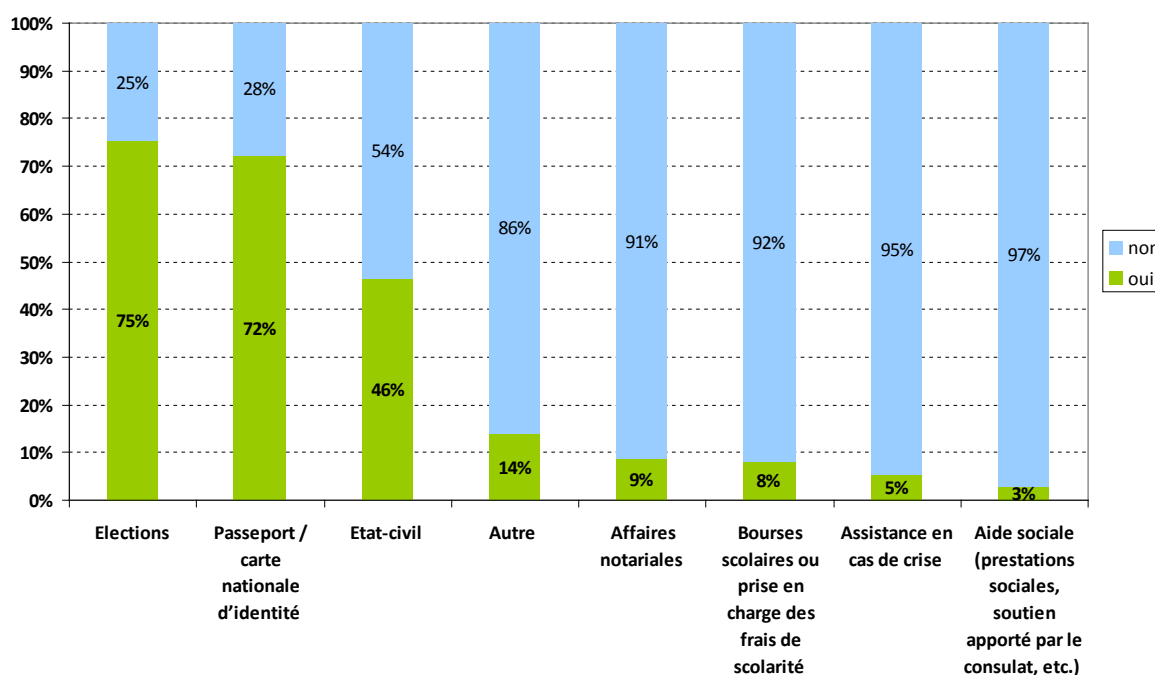
Quelle est la distance entre votre lieu de résidence et le consulat dont vous dépendez ?

même ville	63 %
moins de 100 km	19 %
plus de 100 km	18 %

Le développement des valises Itinéra, entrées progressivement en service à compter de l'automne 2012, permettra de contribuer à la simplification des démarches administratives et de rapprocher le réseau consulaire des ressortissants Français les plus éloignés de leur consulat ou de leur ambassade. Ce dispositif mobile vise à recueillir, lors de tournées consulaires, les données biométriques des personnes sollicitant la délivrance d'un passeport ; il permettra donc aux usagers d'éviter, dans la mesure du possible, les difficultés (coût, sécurité) inhérentes à un déplacement personnel jusqu'au consulat. Ce dispositif, qui sera progressivement déployé dans l'ensemble du réseau consulaire et prioritairement affecté aux postes situés dans des régions aux conditions topographiques ou sécuritaires particulières (et en fonction de la taille de la communauté française), participe de la politique d'amélioration et de modernisation de l'administration consulaire.

Les services consulaires les plus sollicités

Quels services avez-vous déjà été amené(e) à solliciter auprès d'un consulat ?



Sans surprise, les activités de type « mairie » des consulats restent les services les plus fréquemment sollicités par les Français établis à l'étranger.

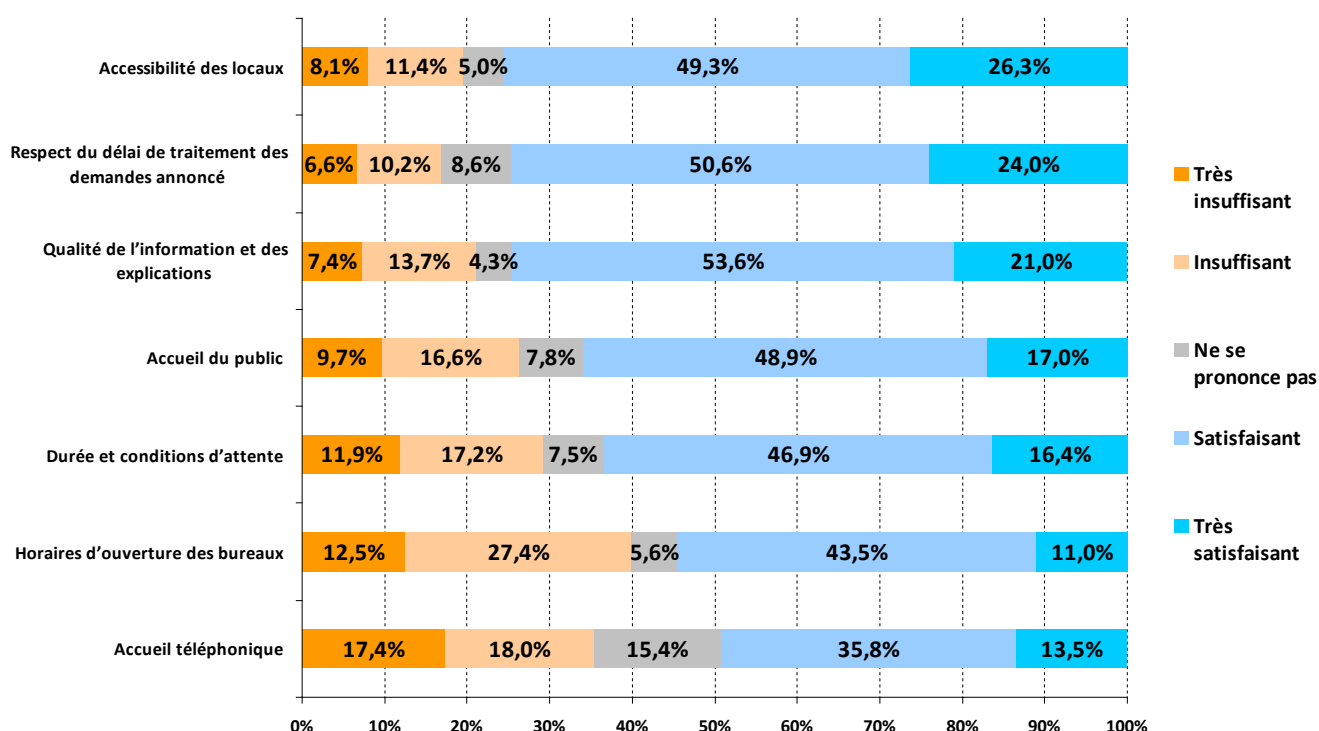
Parmi les personnes consultées s'étant déjà adressées à leur consulat, 75 % déclarent également avoir effectué des démarches administratives (inscription sur la liste électorale consulaire, participation à un vote) en lien avec les **élections** ; rappelons ici que les réponses à cette enquête ont été recueillies à l'automne 2012, faisant suite aux opérations électorales du printemps de cette même année. Par ailleurs, 72 % d'entre elles ont été amenées à effectuer une demande de **passeport** ou de **carte nationale d'identité** auprès du consulat dont ils dépendent. Un peu moins de la moitié d'entre elles (46 %) s'est déjà tournée vers les **services d'état-civil** de l'administration consulaire, pour faire dresser ou transcrire un acte. Les autres types de services sollicités par les expatriés apparaissent plus spécifiques. 9 % des sondés ont eu recours aux services de **notariat** des consulats (à noter que ce taux monte à 11 % pour les Français établis hors d'Europe ; depuis 2005 en effet, les usagers établis en Europe ne peuvent plus s'adresser qu'à un notaire local), et 8 % ont recherché des informations ou effectué des démarches en vue de l'obtention d'une **bourse scolaire** ou d'une prise en charge des frais de scolarité, pour les enfants scolarisés dans le réseau AEFE des écoles françaises à l'étranger.

L'**assistance en cas de crise** n'est citée que par 5 % de l'échantillon et l'**aide sociale** par 3 % des personnes consultées. Ces dossiers représentent cependant une charge d'activité particulièrement lourde pour certains postes consulaires exposés à la survenue de crises ou d'urgences politiques et médiatisées.

Evaluation de la qualité des services consulaires

Des usagers en majorité satisfaits de la qualité des services assurés par l'administration consulaire

Pour les domaines suivants, comment évaluez-vous la qualité du service de l'administration consulaire française ?



De manière générale, les insatisfactions relatives aux services consulaires sont minoritaires, et c'est un service consulaire de qualité dont les contours sont ici dessinés : respectivement 47 % et 18 % des usagers estiment satisfaisants et très satisfaisants les services rendus par les consulats, soit près de **deux usagers sur trois**. Les services les moins bien notés concernent les horaires d'ouverture, l'attente et l'accueil téléphonique. Les autres services évalués recueillent la satisfaction d'au moins 7 personnes sondées sur 10 en moyenne.

75 % des expatriés consultés s'estiment satisfaits ou très satisfaits des **conditions d'accès** au consulat (accessibilité des locaux) dont ils dépendent. 11 % d'entre eux considèrent cette accessibilité insuffisante et 8 % très insuffisante.

S'agissant du **respect du délai de traitement annoncé** de leurs demandes dans les consulats, 75 % des usagers consultés s'estiment très satisfaits (24 %) ou satisfaits (50,6 %). 10 % de l'échantillon restent insatisfaits et 7 % très insatisfaits du décalage constaté entre le délai de traitement annoncé et celui qu'ils ont dû attendre pour voir leur demande aboutir.

75 % des expatriés s'étant adressé à leur consulat sont très satisfaits (21 %) ou satisfaits (54 %) de la **qualité de l'information et des explications** qui leur sont apportées par le personnel des services

de l'administration consulaire à l'étranger. 14 % de l'échantillon considèrent ces informations d'une qualité insuffisante et 7 % en sont très insatisfaits.

Deux expatriés sur trois se déclarent satisfaits (49 %) ou très satisfaits (17 %) des **conditions d'accueil physique** qui leur sont réservées dans les consulats ou sections consulaires d'ambassade. 17 % du panel en sont insatisfaits et 10 % très insatisfaits.

Près de la moitié du panel consulté (49 %) est satisfaite de la durée et des **conditions d'attente** offertes aux usagers des services consulaires, et 17 % en sont très satisfaits. 17 % des expatriés considèrent insuffisants les efforts mis en place pour limiter les délais et assurer de bonnes conditions d'attente, et 12 % très insuffisants.

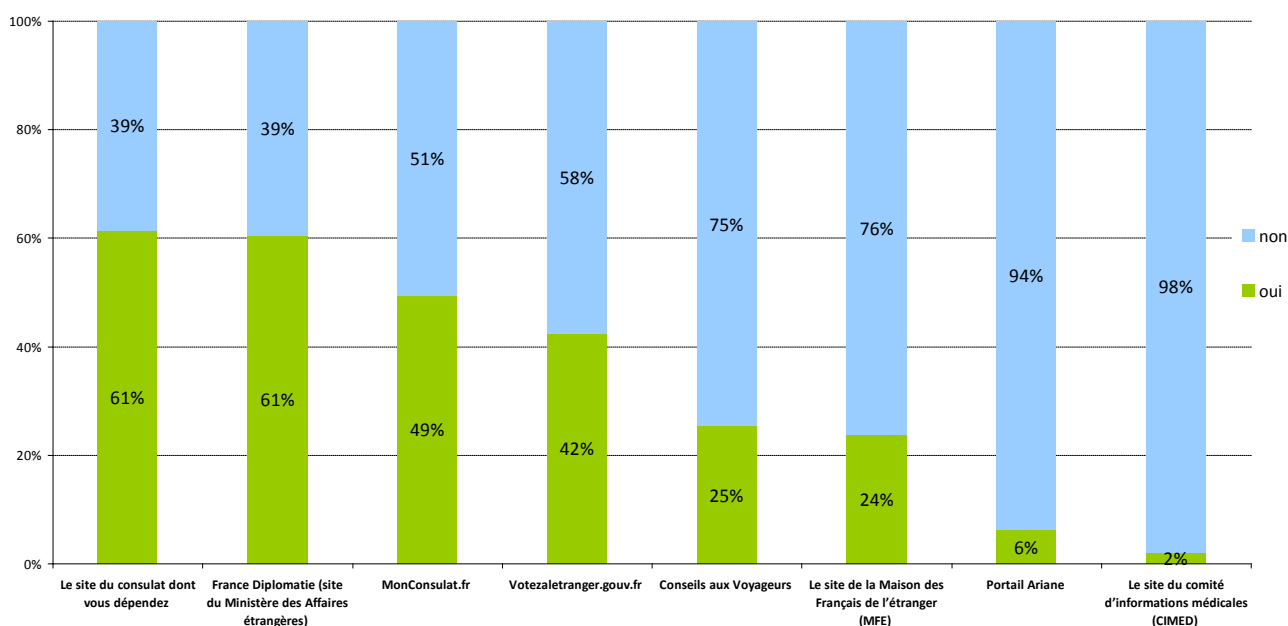
Les **horaires d'ouverture** des bureaux consulaires suscitent davantage d'insatisfaction. Si plus d'un expatrié enquêté sur deux se déclare satisfait, 27 % des personnes interrogées jugent insuffisant et 13 % très insuffisant le dispositif d'ouverture au public des différents services consulaires. L'« inadéquation » des horaires d'ouverture des consulats aux contraintes professionnelles des expatriés constitue une des critiques que l'on retrouve dans certains commentaires libres du questionnaire.

Enfin, près d'un usager sur deux (49 %) juge très satisfaisant (13 %) ou satisfaisant (36 %) **l'accueil téléphonique** assuré par les différents consulats. Pour 18 % des expatriés, en revanche, cet accueil ne répond pas à leurs exigences, tandis que 17 % d'entre eux s'en déclarent très insatisfaits. A noter que 15 % des personnes interrogées ne se prononcent pas sur ce sujet.

D'un pays de résidence à l'autre, des variations peuvent être constatées dans le degré de satisfaction des usagers. Néanmoins la taille des sous populations concernées reste limitée.

Visibilité et évaluation de l'information consulaire diffusée

Parmi les sites internet suivants, lesquels avez-vous eu l'occasion de consulter ?



Dans la gamme des sites internet institutionnels qui leur sont plus particulièrement dédiés, les Français expatriés consultent principalement [France Diplomatie](#) (site officiel du ministère des Affaires

étrangères) et le [site internet du consulat](#) dont ils dépendent (61 % des expatriés consultés déclarent connaître et avoir utilisé ces sites). La communication en ligne est un outil essentiel à la relation qu'entretient l'Etat, par l'entremise de son réseau diplomatique et consulaire, avec l'ensemble des usagers du service public qu'il met en œuvre à l'étranger. Cette gamme d'outils est de plus en plus complète puisque dans leur très grande majorité, les consulats français valorisent leur présence sur les réseaux sociaux pour maintenir le contact avec la communauté des Français résidant dans leur circonscription consulaire.



Le site internet [MonConsulat.fr](#) est connu et utilisé par près d'un expatrié sur deux (49 %) au sein de notre échantillon. Ce portail de service électronique, lancé en novembre 2011, a pour vocation de simplifier et faciliter les démarches des usagers en leur offrant la possibilité de consulter et modifier à distance les données relatives à leur inscription au Registre des Français établis hors de France (coordonnées postales, téléphoniques), de produire une attestation d'inscription consulaire (utile dans le domaine fiscal ou douanier, voire dans certains cas pour ouvrir un compte bancaire à l'étranger), de même que de gérer au mieux leur situation électorale. Le site n'est donc pas encore connu de la majorité des expatriés, mais connaît un succès grandissant, puisqu'en avril 2013 plus de 220 000 personnes avaient ouvert un compte d'utilisateur.



Lancé en 2012 dans le cadre de l'organisation des élections du printemps 2012, le site [votezaletranger.gouv.fr](#) est connu et utilisé par 42 % des personnes consultées. Ce site a porté la campagne de communication de ce qui constitua un véritable défi logistique pour le réseau des consulats français, et a joué ce rôle avec efficacité comme en témoignent les quelque 1,6 millions de visites du site entre octobre 2011 et juin 2012. Organisée pour la première fois, l'élection de députés dans onze circonscriptions par les Français établis hors de France fut l'occasion d'inaugurer l'usage du vote par internet, une première également pour des élections politiques nationales.

Les autres sites consulaires, qui s'adressent à un public plus ciblé, connaissent manifestement une audience plus restreinte. Le site [Conseils aux voyageurs](#), que connaît près d'une personne consultée sur quatre, propose un ensemble de fiches pays actualisées en permanence qui dressent des recommandations officielles en matière de risques sécuritaires sanitaires de nos ressortissants à l'étranger. Disponibles sous forme d'applications gratuites pour tablettes ou téléphones portables, les Conseils aux voyageurs accompagnent les déplacements des Français à l'étranger et facilitent leur mise en relation avec le réseau des consulats en cas de nécessité.

Le site de la [Maison des Français de l'étranger](#) (24 %) s'adresse principalement aux Français qui, de plus en plus nombreux, forment le projet de s'établir à l'étranger. La MFE propose une large gamme de services (assistance relative aux questions de douane, à la protection sociale à l'étranger, aide à la correction de CV, informations fiscales, coaching expatriation, etc.) qui permettent de préparer dans les meilleures conditions un départ et une installation à l'étranger.



Bien moins connu (6 %), le [portail Ariane](#) est un service en ligne permettant aux Français qui le souhaitent de déclarer gratuitement et facilement leurs voyages à l'étranger. En cas de crise, Ariane permet au Centre de crise du ministère des affaires étrangères (ainsi qu'aux ambassades) d'organiser au mieux la prise de contact et la coordination d'éventuelles opérations de secours.



Enfin, le site du [CIMED](#) (Comité d'informations médicales) connaît une notoriété moindre (2 %) ; sa mission est de fournir aux voyageurs, aux futurs expatriés et aux membres du corps médical ayant en charge la santé de la population pendant un séjour à l'étranger, une information sur l'état sanitaire des grandes villes dans le monde ainsi qu'une appréciation qualifiée sur les structures médicales locales. Animé par une trentaine de médecins bénévoles de différentes spécialités et origines, le CIMED met à disposition un ensemble de fiches pays, qui s'adressent au grand public, au corps médical, ou encore aux entreprises.